



REPUBLIQUE TUNISIENNE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA
PECHE (MARHP)

TUNISIA EMERGENCY FOOD CRISIS RESPONSE PROJECT

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Document préparé par l'Office des Céréales

Version du
9 Juin 2023

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES ACRONYMES.....	3
1. INTRODUCTION	4
1.1. Contexte du projet	4
1.2. Descriptif du projet.....	5
1.3. Objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.....	7
2. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	7
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	12
3.1. Identification des parties prenantes	12
3.1.1. Parties touchées	12
3.1.2. Autres parties concernées.....	12
3.1.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	16
3.2. Analyse des parties prenantes	17
4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	23
4.1. Planification des modalités de mobilisation des parties prenantes.....	23
4.2. Stratégie pour la diffusion de l'information	23
4.3. Stratégie pour la consultation des parties prenantes	26
4.4. Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	29
4.5. Plan des consultations à court terme	29
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	31
6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	31
7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS.....	34
ANNEXES.....	35
A1. Formulaire de plainte	36
A2. Registre de suivi des plaintes	37
A3. Procès-verbaux des réunions de consultation	38

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Synthèse des réunions de consultations des parties prenantes</i>	9
<i>Tableau 2: Stratégies globales pour gérer les parties prenantes</i>	18
<i>Tableau 3: Synthèse de l'analyse des parties prenantes</i>	19
<i>Tableau 4: Stratégie de diffusion des informations</i>	24
<i>Tableau 5: Stratégie de consultation des parties prenantes</i>	26
<i>Tableau 6: Stratégie de consultation des parties prenantes</i>	27
<i>Tableau 7: Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables</i>	29
<i>Tableau 8: Planning des consultations à court terme</i>	29
<i>Tableau 9 : Budget pour la mise en œuvre du PMPP</i>	31
<i>Tableau 10:Description du Mécanisme de Gestion des Plaintes</i>	32

LISTE DES ACRONYMES

BM	: Banque Mondiale
E&S	: Environnemental et Social
GT	: Gouvernement Tunisien
MARHP	: Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	: Norme Environnementale et Sociale
OC	: Office des Céréales
PAD	: Project Appraisal Document
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGM	: Plan de Gestion de main d'œuvre
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PPs	: Parties Prenantes
SGES	: Système de Gestion Environnementale et Sociale
SST	: Santé et Sécurité au Travail
UGP	: Unité de Gestion du Projet

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte du projet

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a eu un impact immédiat sur l'économie tunisienne principalement au travers des importations, avec des répercussions sur la facture énergétique (+4 points de PIB) et les subventions aux produits céréaliers (+0,2 point de PIB). L'accroissement des prix des produits pétroliers et céréaliers sur les marchés internationaux lié à ce conflit a immédiatement creusé le déficit commercial extérieur, tout en perturbant les approvisionnements. Dans le cadre du système actuel de subventions énergétiques et alimentaires, cette hausse des prix s'est traduite plutôt par une pression budgétaire accrue pour l'État que par de l'inflation.

La crise a eu un impact immédiat sur la facture d'importation des produits alimentaires, notamment des céréales, mais également sur la production agricole locale avec un effet multiplicateur sur les besoins d'importation alimentaire. Une année après la crise, l'impact est encore perceptible en Tunisie par les pénuries de produits alimentaires (farine, semoule, riz et huiles végétales) observées dans les supermarchés. Ces derniers imposent des restrictions de quantités de produits par personne. Elles seraient également accentuées par les exportations informelles de produits subventionnés vers les pays voisins et le Gouvernement a initié une campagne de contrôle auprès des grossistes. Les principales conséquences de la crise sur l'agriculture et l'approvisionnement alimentaire se sont matérialisées concrètement et de façon conséquente en Tunisie sur les éléments suivants, détaillés dans les sections suivantes :

- Accroissement des coûts d'importations des céréales pour l'État ;
- Augmentation des coûts de production pour les céréaliers (liée à la hausse des prix des engrais) et les producteurs de lait (liée à l'augmentation du coût de l'alimentation animale) ;
- Baisse de la productivité et de la production céréaliers lors de la campagne agricole 2022/2023 liée à une baisse du recours aux intrants, accentué par la quatrième année de sécheresse induisant en retour une augmentation des besoins d'importations de céréales ;
- Augmentation des prix des produits de l'élevage (non administrés) liée à une hausse du prix de l'aliment bétail avec des conséquences nutritionnelles sur les familles les plus pauvres.

Malgré une longue tradition céréalière et un généreux programme de soutien public à la filière de la production à la consommation, la Tunisie reste importatrice de près de 75% de ses besoins céréaliers, dont 50% provient d'Ukraine et de Russie. La production céréalière locale ne couvre en effet que 50% des besoins en blé dur (couscous, pâtes), 20% des besoins en orge (alimentation animale) et moins de 10% des besoins en blé tendre (panifiable). En 2021, la Tunisie a importé 2,63 millions de tonnes de céréales, dont 43% de blé tendre, 38% d'orge et 19% de blé dur. La part des importations céréalières en provenance de l'Ukraine et de la Russie dépasse 50% depuis 2017. En 2021, 60% du blé tendre importé et 66% de l'orge provenait de ces deux pays. Cette dépendance amplifie le risque de difficulté d'approvisionnement sur un marché international très tendu.

L'année civile 2022 a été une année difficile pour le gouvernement tunisien (GoT) pour sécuriser les achats de céréales, qui ont été pour la première fois partiellement financés par la communauté des donateurs. En 2022, à la suite de la flambée des prix des céréales sur le marché international due à la guerre en Ukraine, la facture d'importation des céréales a augmenté d'environ 250 millions de dollars. Le Gouvernement n'avait pas d'autre choix que de demander l'aide d'urgence des donateurs pour sécuriser les importations de céréales à court terme. La Banque mondiale a été la première à soutenir

le Gouvernement par le biais du projet PRUSA, suivie par la BERD, la BAD et la BEI, dont les contributions à l'achat de céréales ont atteint 288 millions de dollars.

La situation céréalière en Tunisie semble très critique car 2023 est une autre année de sécheresse.

La Tunisie est à nouveau confrontée à des difficultés pour sécuriser ses achats de céréales sur le marché international en raison de la fragilité de la situation économique (augmentation de la dette publique et grave détérioration de la solvabilité). Quatre années de sécheresse ont entraîné une pénurie d'eau extrême dans le pays. Les cultures de blé tendre et d'orge ne rapporteront rien cette année et la récolte de blé dur devrait à peine fournir une petite quantité de semences pour la prochaine campagne agricole. Par conséquent, les ressources financières non satisfaites pour couvrir les besoins en céréales du pays sont de l'ordre de 120 millions de dollars américains par mois à compter de juin 2023.

En 2023, malgré les mesures prises par le gouvernement pour atteindre l'autosuffisance en blé dur, la quatrième année consécutive de sécheresse a considérablement affecté la production nationale:

le gouvernement avait mis en place un plan d'action pour atteindre l'autosuffisance en blé dur à partir de 2023 grâce à (i) une augmentation de la superficie cultivée du blé dur à 800 000 hectares, (ii) la fourniture de 40 000 tonnes de semences certifiées aux agriculteurs (par le biais du PRUSA) en plus d'autres intrants (engrais, etc.) et (iii) le renforcement des services de vulgarisation pour les agriculteurs. S'appuyant sur ce plan d'action, l'OC a préparé un programme d'importation pour 2023 basé sur une hypothèse de production nationale de 1,05 million de tonnes (T) de céréales (dont 0,945 million de tonnes pour le blé dur). Ce programme tient compte de la couverture totale des besoins en blé dur par la production locale de juin à décembre 2023, après quoi les importations répondraient aux besoins de consommation. Cependant, une année exceptionnellement sèche - qui est également la quatrième année consécutive de sécheresse, entraînant un épuisement presque complet des ressources en eau dans les grands barrages - conduit à une saison de récolte désastreuse. La récolte devrait passer de 0,75 million de tonnes l'an dernier à 0,25 million de tonnes cette année, une quantité qui couvrira à peine les besoins de production de semences. Pour combler le déficit de semences de blé pour la prochaine campagne agricole (2023-2024), il faudra également augmenter les quantités importées de semences par rapport aux plans initiaux.

1.2. Descriptif du projet

Le projet proposé est d'un montant de \$ 130 millions de dollars couvrant l'ensemble du territoire tunisien et sa population. Les fonds à allouer serviront à l'achat de l'orge, l'approvisionnement en semences certifiées de blé dur, à acquérir du blé tendre et fournir un support technique pour renforcer la résilience du système d'approvisionnement en céréales aux chocs de prix, d'approvisionnement et climatiques à moyen terme. Le projet utilisera le mécanisme d'achat de blé existant du gouvernement par le biais de l'Office des céréales (OC). L'OC est la société d'État qui détient le monopole des importations de céréales et du commerce intérieur et (blé dur et tendre et orge).

Grâce à l'achat de blé tendre soutenu par le projet, toutes les familles tunisiennes bénéficieront d'un accès continu au pain, et particulièrement les familles pauvres et vulnérables dont l'alimentation repose en grande partie sur le pain et pour lesquelles l'alimentation représente généralement une part importante des dépenses familiales. Le projet proposé assurera la disponibilité constante des besoins en blé tendre en Tunisie en réponse à l'impact économique du conflit ukrainien pour maintenir la sécurité alimentaire, en particulier liée à la disponibilité du pain. Il aidera à sécuriser la prochaine campagne de blé dur en finançant l'achat des semences et contribuera à amortir l'impact de l'augmentation des coûts des intrants agricoles sur les coûts de production des petits producteurs

laitiers en sécurisant l'achat de l'orge. Le projet est mis en œuvre à travers trois composantes, à savoir :

Composante 1 –Aide d'urgence aux agriculteurs(60 millions de dollars).

Cette composante visera à amortir l'impact de l'augmentation des coûts des intrants agricoles sur les coûts de production des petits producteurs laitiers et céréaliers. Le projet financera : (a) l'importation temporaire d'orge comme aliment pour la poursuite de la production laitière, et (b) l'accès à des semences résilientes pour les petits producteurs de blé afin de sécuriser la prochaine campagne de semis en octobre 2022.

Le projet contribuera à l'achat d'une quantité estimée de 95 000 tonnes d'orge pour les petits producteurs laitiers (45 millions de dollars). L'orge achetée dans le cadre du projet couvrira moins d'un mois des besoins en fourrage des producteurs laitiers et complétera la prochaine récolte nationale qui devrait couvrir jusqu'à deux mois de consommation. Cette activité bénéficiera à environ 100 000 petits producteurs laitiers.

En coordination avec le financement d'autres bailleurs de fonds (achat d'orge et d'engrais), le projet appuiera l'approvisionnement en semences de qualité pour la prochaine campagne agricole (15 millions de dollars). L'objectif est de sécuriser la prochaine campagne agricole de blé dur qui débutera en octobre 2022 et d'éviter une contraction de la production qui pourrait entraîner une nouvelle augmentation des besoins d'importations alimentaires. La production de semences de cette année devrait atteindre 50,000 tonnes, ce qui devrait donner 40,000 tonnes de semences certifiées. Sur cette base, le taux d'utilisation des semences certifiées passerait de 17 % en 2021 à 25 %. Cette activité bénéficiera à environ 50 000 ménages de petits producteurs.

Composante 2 – Approvisionnement d'urgence en blé pour la sécurité alimentaire (60 millions de dollars).

Cette composante visera à assurer l'approvisionnement en blé tendre afin d'éviter une rupture d'approvisionnement en pain à court terme. Le Projet financera l'achat d'une quantité estimée à 150,000 tonnes de blé tendre tout en sécurisant les commandes et les contrats dans un contexte où les conditions du marché et l'évolution des prix sont difficiles à anticiper. Cet achat permettra de sécuriser l'approvisionnement en blé tendre pour éviter toute interruption de l'approvisionnement en pain sur le marché local et pour préserver la stabilité sociale et politique vu que le pain est au centre de l'alimentation tunisienne.

Le projet utilisera le mécanisme d'achat de céréales du gouvernement existant par l'intermédiaire de l'Office des Céréales (OC), la société d'État qui détient le monopole du commerce intérieur et des importations de céréales (blé dur, blé tendre et orge).

Composante 3 – Amélioration de la résilience aux chocs de sécurité alimentaire (10 millions de dollars). Le projet visera à remédier aux distorsions et aux faiblesses structurelles de la chaîne de valeur des céréales et du programme de soutien public aux producteurs et aux consommateurs. Le projet se concentrera sur les trois éléments principaux suivants :

a) Améliorer l'efficacité et la transparence de la gouvernance de la chaîne de valeur céréalière en modernisant l'OC, notamment en réexaminant son rôle central dans la sécurité alimentaire et en renforçant ses capacités de planification et de suivi.

b) Faciliter la suppression progressive des subventions alimentaires et la transition vers d'autres mécanismes de soutien aux ménages pauvres et vulnérables, afin de réduire le fardeau fiscal, tout en favorisant une meilleure nutrition grâce à des régimes alimentaires plus diversifiés et en réduisant les pertes et le gaspillage alimentaires.

c) Élaboration d'un nouveau cadre d'incitations pour les producteurs de céréales afin de soutenir la production nationale de blé et de favoriser l'adaptation au changement climatique.

1.3. Objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

Le plan de mobilisation des parties prenantes permet de :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra l'OC qui sera l'agence principale de mise en œuvre du Projet de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties intéressées pertinente au projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.
- Doter les parties intéressées pertinentes de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et mettre en place un dispositif permettant d'y répondre et de les gérer.

La présente mise à jour du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du PRUSA vise à renforcer l'engagement pour la mise en œuvre du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, en particulier pour la Composante 3 axée sur l'amélioration de la résilience aux chocs de sécurité alimentaire. Conformément au Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du PRUSA, cette mise à jour doit prendre en compte le besoin d'élargissement des consultations et la concertation avec les acteurs clés notamment du secteur agricole et de la politique alimentaire. En outre, la mise à jour devra mettre en évidence la synergie avec d'autres politiques publiques, en particulier la protection sociale, les finances publiques et les équilibres macro-économiques pour s'assurer que le projet contribue à la sécurité alimentaire sur le long terme.

2. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Compte-tenu de la nature urgente du projet, les activités de mobilisation ont concerné essentiellement, dans un premier temps, les acteurs institutionnels directement impliqués dans la préparation du projet. Ainsi, des activités de consultation et de participation avec ces parties prenantes ont été réalisées courant le mois d'avril 2022. Ces consultations ont été tenues sous-formes de réunions en présentiel (se référer au Tableau n°1 pour les lieux de tenue de ces réunions) avec les différents acteurs concernés par le projet notamment : le Cabinet Ministériel du MARHP, la Direction Générale de la Production Agricole, l'Office des Céréales, la Direction Générale de Financement et de l'Organisation Professionnelle, l'Office de l'Elevage et du Pâturage, l'Agence de la Vulgarisation et de

la Formation Agricole et la Direction Générale de la Coopération Internationale. Ces activités de consultations des parties prenantes ont permis d'étayer l'identification de leurs besoins et préoccupations et de confirmer les options opérationnelles y compris l'orientation de l'approche environnementale et sociale pour la mise en œuvre du projet. En plus cette consultation a permis la diffusion d'informations pertinentes du projet, y compris les descriptions des avantages attendus.

Dans un second temps, une consultation plus élargie a été conduite par le Cabinet du MARHP et l'OC sous forme d'une réunion virtuelle à la date du 20/05/2022 avec la participation notamment de la DGPA, la DGSVCIA, la DGEDA, l'INRAT, l'INGC, l'AVFA, l'OEP, la BNA, l'UTAP, le SYNAGRI, la Chambre nationale des collecteurs et stockeurs de céréales, la COSEM, la SOSEM, la TUNIFERT, la CONECT Agri et la Chambre Nationale des Minoteries. En s'appuyant sur le Draft de ce Plan de Mobilisation des Parties Prenantes communiqué au préalable à l'ensemble des parties invitées, le débat a permis diffuser l'information et de répondre aux points de vue et préoccupations portant notamment sur : l'objet, la nature et l'envergure du projet ; la durée des activités du projet ; les composantes du projet ; le processus envisagé pour les mobiliser et le mécanisme prévu pour la gestion des plaintes.

Depuis lors, plusieurs actions de consultation ont été menées afin d'obtenir une compréhension plus approfondie des préoccupations et parties prenantes vis-à-vis du projet, ainsi qu'une prise en compte de leurs suggestions et recommandations pour l'améliorer. Ainsi, des ateliers de travail et des réunions publiques d'information et de consultation ont été organisés durant la période écoulée. Les coopératives et les sociétés privées de multiplication des semences certifiées, étant directement impliquées dans la production et la distribution des semences, ont été les premières parties prenantes consultées, lors de deux ateliers organisés les 27 mai et 31 août 2022. Les sujets ayant été discutés ont porté notamment sur la préparation de la saison de récolte des semences 2022-2023, la discussion des conventions de financement et de collecte des céréales ainsi que les subventions associées et la question du mode de financement de l'approvisionnement des semences. Les entreprises semencières ont ainsi eu l'opportunité de participer activement au processus de prise de décision et à l'élaboration d'une approche pertinente et adaptée aux besoins et aux réalités du terrain.

La mobilisation des parties prenantes s'est poursuivie avec une réunion publique d'information et de consultation tenue le 6 avril 2023 au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE). Cette réunion avait pour but de présenter le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour la production de semences certifiées et de recueillir les commentaires et préoccupations des parties prenantes, notamment les coopératives et les sociétés privées de multiplication des semences certifiées (CCSPS, COSEM, SOSEM et TUNIFERT), les transporteurs de blé, la Chambre Syndicale Nationale des Transporteurs Routiers de Marchandises pour Autrui, les agriculteurs, le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Bizerte, le Commissariat Régional de Développement Agricole de Béja, l'Institut National des Grandes Cultures (INGC), la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA) et l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE). Les sujets abordés lors de la réunion ont inclus la présentation du projet, le Cadre Environnemental et Social (ESF) de la Banque Mondiale, le PGES du PRUSA, les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet, les mesures d'atténuation prévues dans le cadre du PGES, le plan de suivi environnemental et social, le renforcement des capacités et la formation, le mécanisme de gestion des plaintes et la collecte des préoccupations, craintes, attentes et recommandations des parties prenantes. La réunion a permis d'identifier des préoccupations concernant la sécurité et la santé au travail, le respect de l'environnement, la gestion des déchets, la formation et l'assistance technique pour les sociétés semencières. Les discussions ont permis de répondre aux commentaires, préoccupations et suggestions des différentes parties prenantes présentes.

Le tableau 1 ci-après présente une synthèse des réunions de consultations des parties prenantes tenues à ce jour :

Tableau 1: Synthèse des réunions de consultations des parties prenantes

Dates	Lieu ou mode de réunion	Participants	Nbr de participants	Point discutés
12/4/2022	MARHP	- Chef du Cabinet de Mr le Ministre de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques et de la pêche. - Directeur Générale de la Productions Agricole -Président Directeur général de l'Office de Céréales -Directeur Général de Financement et de l'Organisation Professionnelle. - Directeur de la Coopération Internationale.	5	- Le financement des achats de céréale et la hausse des prix - Les mesures à prendre pour collecter le maximum de cette campagne céréalière (réduction des pertes à tous les niveaux, moisson, incendies, transport et la collecte...). Une augmentation des prix d'achats de s céréale pour cette campagne a été prise (Blé dure à 130D/q, Blé tendre à 100D/q et l'orge à 80D/q) - Les préparatifs pour réussir la campagne céréalière prochaine pour atteindre l'autosuffisance en blé dur (12millions de quintaux).
13/4/2022	MARHP	- Directeur Général de la Production Agricole. - Directeur Général de l'Office de l'Elevage et du Pâturage -Directeur Général de l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole. - Directeur de la Coopération Internationale.	4	- Le renforcement de l'AVFA en matière d'aide financière pour la motivation des formateurs et l'acquisition des matériels roulant pour assurer l'encadrement des producteurs pour le bon déroulement de la campagne de moisson actuelle (surtout pour le réglage des moissonneuses et réduction des pertes) ainsi la sensibilisation des agriculteurs pour l'adhésion au programme d'amélioration des rendements et atteindre l'autosuffisance en blé dur la prochaine campagne. - Assurer l'approvisionnement des engrais en quantité et temps adéquats par l'appui financier pour l'achat et avoir un stock de 50milles T d'Ammonitre. - Appui financier pour le Groupe Chimique Tunisien pour la mise à niveau de l'usine à Gabes pour être

				prête pour la fabrication de l'Ammonitrate à 27% au lieu de 33% qui pose un problème de sécurité lors de son stockage. Dans ce contexte, tous les participants à la réunion ont confirmé à l'unanimité le besoin de mettre à niveau l'usine pour la fabrication de l'Ammonitrate à 27% et de séparer les procédés de fabrication d'Ammonitrate agricole de l'Ammonitrate industriel. Toutefois, vu les délais conséquents que nécessiterait ce changement de procédé, cette proposition a été retirée du champ des activités du projet. - Possibilité d'aider financièrement l'office d'élevage et du pâturage pour augmenter la production des semences fourragères et mieux valoriser les sous-produits agricoles.
20/05/2022	Visio-conférence	DGPA, DGSVCIA, DGEDA, INRAT, INGC, AVFA, OEP, BNA, UTAP, SYNAGRI, Chambre nationale des collecteurs et stockeurs de céréales, COSEM, SOSEM, TUNIFERT, CONECT Agri, Chambre Nationale des Minoteries	30	- L'objet, la nature et l'envergure du projet - Composantes et durées des activités du projet - Le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes sur la base du PMPP préliminaire - Le mécanisme de gestion des plaintes envisagé dans le cadre du projet
27/05/2022	OC	CCSPS, COSEM, SOSEM et TUNIFERT	7	- Collecte des opinions, préoccupations, craintes, suggestions et recommandations des entreprises semencières sur le PRUSA. - Préparation de la saison de récolte des semences 2022-2023.
31/05/2022	OC	CCSPS, COSEM, SOSEM et TUNIFERT	8	- Dialogue avec les entreprises semencières sur le PRUSA en les impliquant dans le processus de prise de décision. - Deux cas se présentent pour le financement de l'approvisionnement des semences :

				1- COSEM et CCSPS ont été financé par l'OC pour un montant de 30.000.000 DT considéré comme une partie de prêt payée d'avance par l'OC et justifié par les pièces de paiement des agriculteurs. 2- SOSEM et TUNIFERT ont financé l'approvisionnement des semences par leurs propres moyens pour un montant de 28.000.000 DT facturés par quinzaine à l'OC selon les quantités de semences vendues au plus tard le 15 janvier 2023. Dans ce cas SOSEM et TUNIFERT peuvent présenter à l'OC des mémoires de dépenses justifiées par les pièces de paiement des agriculteurs.
06/04/2023	Siège de l'IACE	CCSPS, COSEM, SOSEM, TUNIFERT, Transporteurs de blé, Chambre Syndicale Nationale des Transporteurs Routiers de Marchandises pour Autrui, Agriculteurs, CRDA de Bizerte, CRDA de Béja INGC, DGPA, ANPE.	31	- Présentation du projet, son contexte, ses composantes et son organisation. - Présentation du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale. - Présentation du PGES du PRUSA pour la production de semences certifiées. - Les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet. - Les mesures de mitigation préconisées dans le cadre du PGES pour la mitigation des risques en conformité avec les Normes Environnementales et Sociales de la BM. - Le plan de suivi environnemental et social. - Le renforcement des capacités et la formation. - Le processus envisagé pour la gestion des plaintes (MGP). - Collecte des préoccupations, craintes, attentes et recommandations des parties prenantes afin de permettre que leurs opinions soient prises en compte dans le PGES.

L'annexe 3 comporte les Procès-verbaux de ces réunions de consultation.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

3.1. Identification des parties prenantes

Dans cette approche d'analyse, les parties prenantes peuvent être groupées, en un premier temps, selon les trois catégories suivantes :

- **Parties touchées par le projet** : personnes, groupes et autres entités dans la zone d'influence du projet qui sont directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles de subir des changements liés au projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion ;
- **Autres parties concernées** : désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels.
- **Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables** : personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou davantage désavantagées par le (s) projet (s) par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans la consultation et la prise de décision liées au processus associé au projet.

3.1.1. Parties touchées

Les parties touchées renferment notamment :

- **La population, tunisienne et non tunisienne** : Toute la population est considérée comme partie touchée, y compris la population tunisienne et non tunisienne et les populations déplacées (les immigrants, les réfugiés, étudiants étrangers) ;
- **Les agriculteurs-éleveurs** : L'élevage tunisien repose fortement sur l'importation de matières premières entrant dans la composition de l'alimentation pour le bétail.

3.1.2. Autres parties concernées

Ces parties prenantes, joueront un important rôle et seront impliquées dans tout le cycle de vie du projet. L'UGP aura une collaboration étroite avec ces parties intéressées du projet afin d'optimiser les objectifs et les résultats attendus.

Les parties prenantes qui ont été identifiées comme ayant un intérêt dans le projet sont citées ci-après :

- **L'Office des Céréales (OC)** : L'OC sera l'agence principale de mise en œuvre du Projet. L'OC dispose d'un monopole sur l'achat local (blés uniquement) et à l'importation de toutes les céréales destinées à la consommation. L'OC assure la constitution et la sauvegarde des stocks stratégiques de céréales et de l'orge ;
- **La Présidence du Gouvernement Tunisien (GT)** : Le GT élabore et coordonne les politiques agricoles et alimentaires du pays visant notamment à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- **Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) et ses directions générales notamment : la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA), Direction Générale du Financement des Investissements et des Organismes Professionnels**

(DGFIOP), Direction Générale de la Santé Végétale et du Contrôle des Intrants Agricoles(DG-SVCIA), Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole (DGEDA), Direction Du suivi des entreprises publiques sous tutelle (OST), Bureau de la Coopération Internationale:

Le MARHP est chargé notamment de : (i) Elaborer les plans et les stratégies visant la promotion de l'agriculture qualitativement et quantitativement, arrêter les différents programmes et projets de développement dans le cadre du plan national de développement et veiller au suivi de leur exécution ;(ii) Concevoir les moyens et les modalités tendant à réaliser l'autosuffisance et la sécurité alimentaire et suivre leur réalisation ; et (iii) Soutenir les efforts d'exportation des produits agricoles, rechercher de nouveaux marchés et suivre l'évolution du commerce international des produits agricoles ;

- **Le Ministère des Finances (MF)** : L'OC est soumis à la tutelle du Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et du Ministère des Finances à qui il soumet son budget annuel pour approbation ;

Le Ministère du Commerce (MC) : Le MC donne l'autorisation d'importation a l'OC à chaque opération d'importation de céréales et gère les circuits de distribution des produits de la transformation des céréales (farine, semoule, pate). La vente de l'orge aux éleveurs est confiée à des concessionnaires, opérant dans le cadre d'un cahier des charges établi par le MC. Le Ministère du commerce est le vis-à-vis principal pour les négociations de l'OMC sur le démantèlement des subventions dans le secteur de l'agriculture. Il est par ailleurs le négociateur au nom du gouvernement Tunisien des accords de libre échange qui peuvent inclure la compétitivité du secteur agricole et les barrières techniques, et les distorsions qui touchent le commerce des produit agricoles.

- **Le Ministère de l'Industrie (MI)** : Le ministère a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines se rapportant à l'industrie notamment agroalimentaire dont la transformation des céréales et la fabrication des aliments de bétail ;
- **Le Ministère de l'Economie et de la Planification (MEP)** : Le MEP est le ministère tunisien chargé de la politique économique de l'État couvrant notamment le système de soutien aux produits alimentaires de base dont les céréales ;
- **Le Ministère des Affaires Sociales (MAS)** : Le MAS joue un rôle crucial dans la promotion du dialogue social et de la concertation avec les partenaires sociaux en vue de garantir une meilleure prise en compte des préoccupations et des besoins des différentes parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre des politiques de protection sociale.
- **Le Ministère de la Santé (MS)** : Le MS joue un rôle essentiel dans la promotion d'une alimentation saine et équilibrée en tant qu'acteur central de la politique de santé du pays, et ce notamment en favorisant la diversification des régimes alimentaires.
- **L'Office de Commerce Tunisien (OCT)** : L'OTC régule l'offre et la demande en produits de base de première nécessité, notamment le sucre, le café, le thé ou encore le riz.
- **L'Office National de l'Huile (ONH)** : L'ONH gère la filière des huiles végétales en Tunisie, en assurant la production, la transformation, la distribution et le contrôle de qualité. L'huile végétale subventionnée est considérée comme produit alimentaire de base concerné par les orientations de la composante 3.
- **Centrale de Tunisie (BCT)** : LA BCT occupe un rôle central dans le flux des fonds de la Banque Mondiale vers l'OC ;
- **La Banque Nationale Agricole (BNA)** : La BNA met en place annuellement une ligne d'avances sur Créances Administratives en faveur de l'OC pour couvrir la créance née sur l'Etat au titre de la compensation relative à la vente de céréales locales et importées ;
- **Pool bancaire** : Il s'agit des banques sollicitées par l'OC pour l'octroi de lignes d'avances sur créances administratives.

- **L'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole (AVFA)** : L'AVFA veille à la réalisation des programmes de formation et de vulgarisation agricoles prévus dans les plans de développement économique et social ;
- **L'Office de l'Elevage et du Pâturage (OEP)** : L'OEP est chargé de promouvoir et de développer le secteur de l'élevage dont les aspects liés à l'alimentation du bétail ;
- **L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP)** : L'UTAP est un syndicat agricole tunisien qui représente les agriculteurs et défend leurs intérêts et protège leurs droits ;
- **L'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)** : L'UTICA représente près de 150,000 entreprises privées issues de plusieurs secteurs d'activité. L'essentiel de ces entreprises membres est constitué de petites et moyennes entreprises dont les minoteries, les semouleries et les unités de fabrication d'aliments de bétail ;
- **Les Industriels de transformation (minoteries)** : Les minoteries sont les clients de l'OC et les premiers consommateurs (Consommation industrielle) des céréales. En collaboration avec les minoteries, l'OC organise la saison de collecte pour bien optimiser la capacité de stockage national et bien exploiter leur capacité de production ;
- **Les transporteurs et les sociétés de manutention des céréales** : Le transport ferroviaire des céréales est assuré par le monopole public la société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCF). Le marché de transport routier est libre, mais les transporteurs routiers qui travaillent avec l'OC doivent respecter un cahier de charge spécifique élaboré par l'OC. Les sociétés de manutention et d'aconage en Tunisie sont au nombre de six, une publique qui est aussi le leader de marché surtout en manutention des céréales, les autres sont des sociétés privées dont quatre assurent la manutention des céréales. Le leader du marché est la société tunisienne de manutention et d'aconage (STAM) qui est une société publique et la seule qui travaille avec l'OC. Les autres sociétés travaillent surtout avec les importateurs privés des céréales ;
- **La Chambre nationale des minoteries de Tunisie** : Pour le blé dur et le blé tendre le syndicat des meuneries présente à l'OC un programme prévisionnel de la demande mensuelle. Ce programme est variable selon les périodes et la disponibilité des céréales. L'OC accepte et répond à ce programme selon sa capacité d'offre ;
- **La Chambre syndicale nationale des boulangeries** : Il s'agit de l'organisation professionnelle chargée de représenter et défendre les intérêts des boulangeries ;
- **La Fédération nationale des industries agroalimentaires et ses autres chambres syndicales notamment : La Chambre syndicale pâtes alimentaires et couscous ; La Chambre syndicale de semoule et de farine ; La Chambre syndicale nationale des friandises, des biscuits et du chocolat ; La chambre syndicale des fabricants de pâtisseries et La chambre syndicale des grossistes en alimentation** : Elles représentent et défendent les intérêts des entreprises du secteur agroalimentaire en Tunisie, en leur offrant des services d'appui, de conseil, de formation et d'accompagnement.
- **La chambre syndicale des semenciers** : Il s'agit de l'organisation professionnelle chargée de représenter et défendre les intérêts des semenciers ;
- **La chambre syndicale des collecteurs** : Il s'agit de l'organisation professionnelle chargée de représenter et défendre les intérêts des collecteurs de céréales ;
- **Le Syndicat des Agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI)** : Le SYNAGRI est un syndicat d'agriculteurs et d'éleveurs qui défend et fait valoir l'intérêt de ses adhérents ;
- **La Chambre syndicale des restaurateurs** : Il s'agit de l'organisation professionnelle chargée de représenter et défendre les intérêts des restaurateurs ;
- **L'Institut National de Recherche Agronomique de Tunisie (INRAT)** : L'INRAT assure le développement de la production de semences de base (obtention variétale), notamment pour

les nouvelles variétés de céréales climato-intelligentes développées récemment pour leurs performances en situation de stress hydrique.

- **L'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles (IRESA)** : L'IRESA veille à la promotion de la recherche agricole dans le cadre de la politique générale de l'Etat dans ce domaine, en assurant la liaison entre les Etablissements de Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles d'une part et la vulgarisation agricole et les producteurs d'autre part.
- **L'Institut National des Grandes Cultures (INGC)** : L'INGC est l'un des principaux organismes publics participant à la concrétisation de la stratégie nationale visant à atteindre la sécurité alimentaire afin d'améliorer le développement de technologies agricoles durables et leur transfert et diffusion afin d'accroître le rendement des grandes cultures en termes de production et de qualité.
- **L'Institut National de la Consommation (INC)** : L'INC protège les droits et les intérêts des consommateurs tunisiens, en leur fournissant des informations, des conseils et des orientations sur les produits et services disponibles sur le marché. Il fournit l'appui technique aux institutions et organisations et contribue également à l'information, l'éducation, l'orientation et la prévention sur les aspects de consommation et de consumérisme.
- **Le Centre de Recherches et des Technologies des Eaux (CRTE)** : Le CRTE contribue à la préservation et à la valorisation des ressources en eau en Tunisie, en réalisant des études, des recherches et des projets innovants dans les domaines de l'hydraulique, de l'hydrologie, de l'assainissement et du dessalement.
- **Les coopératives de multiplication des semences certifiées : COSEM (Société mutuelle centrale des semences) et SMCSPS (Société Mutuelle Centrale de Semences et Plants Sélectionnés aussi appelée CCSPS)** : Elles assurent la multiplication des semences sélectionnées issues des obtentions variétales de l'INRAT. Les coopératives vendent ensuite les semences aux collecteurs via l'OC à un prix inférieur aux coûts théorique de leur production. L'écart est couvert par l'OC via le budget de subvention visant l'encouragement à l'utilisation des semences certifiées.
- **Les sociétés privées de multiplication des semences certifiées** : En plus de la multiplication de certaines variétés de l'INRAT, ces sociétés privées de productions semencières importent aussi des variétés étrangères, les enregistrent dans le catalogue officiel et les vendent aux collecteurs via l'OC et touchent la différence de prix en tant que subvention (distribuée par l'OC).
- **Agence de promotion des investissements agricoles (APIA)** : L'APIA a pour mission principale la promotion de l'investissement privé dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des services associés ainsi que dans les activités de la première transformation intégrées aux projets Agricoles et de Pêche, notamment en matière d'information, d'orientation, d'assistance et d'incitation.
- **L'Agence de Gestion des Déchets (ANGED)** : L'ANGED est chargée notamment de participer à l'élaboration des programmes nationaux en matière de gestion des déchets et gérer les systèmes publics de gestion des déchets. L'ANGED est impliquée dans les efforts de réduction du gaspillage alimentaires en Tunisie, ainsi que dans le recyclage et la réutilisation, exemple pour les huiles de friture).
- **L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)** : L'ANPE assure : L'approbation des études d'impact sur l'environnement de toute unité industrielle, agricole ou commerciale dont l'activité présente des risques de pollution ou de dégradation de l'environnement ; Le Contrôle du fonctionnement de l'efficacité et du rendement des installations de traitement des rejets ou de leur destruction ; et Le suivi des rejets polluants.
- **L'Office National de la Protection Civile (ONPC)** : L'ONP assure toutes missions et interventions nécessitées par les différents sinistres, catastrophes et calamités qui portent préjudice ou menacent la population et les biens, ou qui portent atteinte ou menacent les

biens nationaux, la nature de l'environnement, et ce en coopération et en coordination avec les différentes autorités et institutions publiques;

- **Les associations (ONG) et les organisations de la société civile** : telles que l'**Organisation tunisienne de Défense du Consommateur (ODC)**, l'**Organisation Tunisienne pour Informer le Consommateur (OTIC)**, l'**Association de 20 Millions de Consommateurs**, le **Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES)**, le **Croissant-Rouge Tunisien (CRT)**, **Action Contre la Faim Tunisie (ACF)** et l'**Association tunisienne de développement agricole et rural (ATUDAR)**, etc. : Elles peuvent identifier les besoins et les attentes des parties touchées, en tenant compte de leur diversité et de leur spécificité. Elles peuvent également participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PRUSA, en apportant leur expertise, leur expérience et leur légitimité. De plus, elles peuvent renforcer les capacités des acteurs locaux, en leur offrant des formations, des conseils, des appuis techniques ou financiers. Les associations et organisations peuvent également sensibiliser et mobiliser les citoyens, les administrations, les médias et les autres parties prenantes sur les enjeux du PRUSA et les résultats attendus. En résumé, elles peuvent promouvoir la participation, le dialogue, la coopération et la solidarité entre les différents acteurs du PRUSA, dans le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la diversité culturelle.
- **Les médias y compris les organes de presse** ;
- **L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, le **Programme Alimentaire Mondiale (PAM)**, l'**Union Européenne (UE)**, la **Banque Africaine de Développement (BAD)**, et les autres bailleurs de fonds.

3.1.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Il est particulièrement important de déterminer si les effets du projet pourraient toucher de façon disproportionnée des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables qui, souvent, n'ont pas les moyens de faire entendre leurs préoccupations ou de saisir la portée des répercussions d'un projet.

Dans le cadre du projet les Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables comportent notamment :

- **Les groupes de femmes ; les personnes âgées ; les personnes handicapées ; les ménages dirigés par une femme ; les communautés d'immigrants, d'étudiants étrangers et de réfugiés ; les personnes analphabètes et les personnes vivants dans des zones reculées ou ayant un accès limité à l'information.**

Le projet PRUSA axé sur l'amélioration de la disponibilité constante des besoins en blé tendre en Tunisie, est directement lié à la vulnérabilité des groupes mentionnés, engendrera des changements dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et aura un impact direct sur la disponibilité et l'accessibilité du pain, qui est un élément crucial de leur régime alimentaire.

Pour les groupes de femmes, les personnes âgées et les ménages dirigés par une femme, en particulier, la dépendance accrue à l'égard du pain en tant que principale source d'alimentation au sein de leur foyer les rend plus sensibles aux fluctuations des prix des céréales et à l'insécurité alimentaire. Toute perturbation de l'approvisionnement en blé tendre aura un effet disproportionné sur ces groupes, exacerbant ainsi leurs inégalités sociales et économiques existantes.

Les personnes handicapées, en raison de leurs limitations physiques, visuelles, auditives ou mentales, peuvent déjà rencontrer des difficultés supplémentaires pour accéder à l'alimentation et aux services essentiels. L'instabilité de l'approvisionnement en blé tendre aggraverait ces difficultés et compromettrait leur droit fondamental à une alimentation adéquate, les rendant ainsi plus vulnérables aux conséquences du projet.

Les communautés d'immigrants, d'étudiants étrangers et de réfugiés, qui peuvent rencontrer des barrières linguistiques, culturelles et économiques dans leur accès à une alimentation adéquate, dépendent souvent du pain en tant que source de nutrition abordable et accessible. Une perturbation de l'approvisionnement en blé tendre les placerait dans une situation précaire, augmentant leur vulnérabilité alimentaire et socio-économique.

De plus, les personnes analphabètes et celles vivant dans des zones reculées ou ayant un accès limité à l'information font face à des défis supplémentaires pour obtenir des informations cruciales, peuvent avoir du mal à se tenir informés des développements liés au projet PRUSA et à prendre les mesures nécessaires pour faire face à d'éventuels changements les affectant. Leur accès limité à l'information limite également leur capacité à exprimer leurs préoccupations et à participer activement au processus décisionnel du projet.

3.2. Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes doit permettre de jeter un regard profond sur les intérêts des groupes de parties prenantes, de déterminer comment et jusqu'à quel degré ils seront affectés, et de décider quelle pourra être leur influence sur le projet.

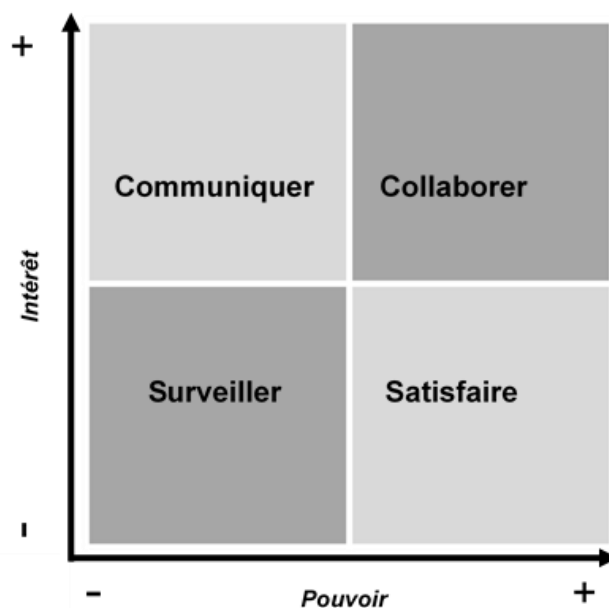
A travers la clarification des motivations des différents acteurs et de la manière avec laquelle ils peuvent influencer sur les résultats du projet, il sera possible de construire la stratégie hiérarchisée (priorités d'action) pour le dialogue avec les parties prenantes.

Les critères adoptés pour l'évaluation sont les suivants :

- L'intérêt : désigne le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre).
- Le pouvoir : désigne quant à lui le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet.

L'engagement et la mobilisation des PPs est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact du projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente, la mobilisation avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et de consistance de la méthode d'engagement et de mobilisation utilisée.

Par conséquent, la méthodologie adoptée se base sur une "matrice intérêt / pouvoir" présentées dans la figure ci-dessous :



Cette matrice délivre une vision synthétique des stratégies globales pour gérer les parties prenantes. Ces stratégies en fonction des couples pouvoir / intérêt sont décrites dans le Tableau n°2 ci-dessous :

Tableau 2: Stratégies globales pour gérer les parties prenantes

Pouvoir de la partie prenante	Intérêt de la partie prenante	Stratégie à adopter	Descriptif des stratégies globales pour gérer les parties prenantes
Fort	Fort	Collaborer	Les individus ou organismes de cette catégorie sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec ces individus ou organismes est donc essentielle pour assurer leur soutien tout au long du projet.
Fort	Faible	Satisfaire	Les individus ou organismes de cette catégorie n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et s'opposer à celui-ci. Identifier et satisfaire leurs besoins spécifiques est une manière de développer leurs niveaux d'intérêt tout en évitant les conflits futurs.
Faible	Fort	Communiquer	Les individus ou organismes de cette catégorie accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. En même temps, surveiller ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir.

Faible	Faible	Surveiller	Les individus ou organismes de cette catégorie sont liés de loin au projet : ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient.
--------	--------	------------	---

Le Tableau n°3 ci-dessous présente une synthèse de l'analyse des parties prenantes selon la méthodologie adoptée.

Tableau 3: Synthèse de l'analyse des parties prenantes

Partie prenante	Besoins et/ou attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
La population, tunisienne et non tunisienne	Information sur les résultats attendus du projet notamment contribuer à la disponibilité des produits céréaliers sur le marché local	Faible	Fort	Communiquer
Les agriculteurs-éleveurs	Information sur les résultats attendus du projet notamment contribuer à la disponibilité des produits d'alimentation du bétail	Faible	Fort	Communiquer
Les institutions directement impliquées dans le projet : GT, MARHP, MF, MC, MI, MEP, MAS, MS, BCT, UTICA, BNA, ¹ , AVFA, OEP, OCT, ONH	- Implication dans la préparation et la mise en œuvre du projet - Renforcement des capacités, formation et sensibilisation sur les risques E&S du projet ainsi que les mesures d'atténuation associées	Fort	Fort	Collaborer

¹des représentants de ces institutions composent le conseil d'administration de l'office des céréales conformément au Décret n° 2000-2578 du 11 novembre 2000, fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement de l'office des céréales.

Partie prenante	Besoins et/ou attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
Les Industriels de transformation (minoteries)	- Information sur l'envergure, les orientations et les composantes du Projet - Information sur le calendrier de mise en œuvre du Projet	Fort	Fort	Collaborer
Les transporteurs et les sociétés de manutention des céréales	- Information et formation sur les exigences E&S qu'ils doivent respecter	Faible	Fort	Communiquer
La Chambre nationale des minoteries de Tunisie, la Chambre syndicale nationale des boulangeries et la Chambre syndicale des restaurateurs, la chambre syndicale des semenciers, la chambre syndicale des collecteurs et la Fédération nationale des industries agroalimentaires	- Information sur l'envergure, les orientations et les composantes du Projet - Information sur le calendrier de mise en œuvre du Projet	Fort	Fort	Collaborer
UTAP	- Information sur l'envergure, les orientations et les composantes du Projet - Information sur le calendrier de mise en œuvre du Projet	Fort	Fort	Collaborer
Le Syndicat des Agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI)	- Information sur l'envergure, les orientations et les composantes du Projet	Faible	Fort	Communiquer

Partie prenante	Besoins et/ou attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
	- Information sur le calendrier de mise en œuvre du Projet			
L'INRAT, L'IRESA, L'INGC, L'INC, Le CRTEn	- Information sur la nature d'appui que le Projet va apporter - Implication dans le choix des actions à être financées par le Projet (financement des travaux d'obtention variétale, acquisition de matériel, etc.).	Fort	Fort	Collaborer
Les coopératives de multiplication des semences certifiées	- Information sur la nature d'appui que le Projet va apporter - Implication dans le choix des actions financées par le Projet.	Fort	Fort	Collaborer
Les sociétés privées de multiplication des semences certifiées	- Information sur les actions que le Projet compte financer et l'appui à fournir aux coopératives de multiplication des semences certifiées car les coopératives constituent leur premier concurrent.	Faible	Fort	Communiquer
L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) ; L'Agence de Gestion des Déchets (ANGED)	- Conformité à la réglementation et aux normes nationales applicables en matière de prévention de la pollution, y compris celle liée à la génération des déchets - Mise en œuvre des programmes et plans de gestion environnementale couvrant les activités de Transport, Manutention	Fort	Fort	Collaborer

Partie prenante	Besoins et/ou attentes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter
	et Stockage des céréales.			
L'Office National de la Protection Civile (ONPC) ;	- Conformité à la réglementation et aux normes nationales applicables en matière de prévention des Incendies et explosions. - Obtention des autorisations nécessaires y compris pour les installations classées	Fort	Fort	Collaborer
Les associations (ONG) et les organisations de la société civile	- Information sur les objectifs et les étapes du Projet - Information sur l'avancement du Projet - Respect du milieu naturel en évitant toute pollution notamment affectant l'air par les poussières	Faible	Fort	Communiquer
Les médias y compris les organes de presse	- Fournir, dans les temps impartis, un accès à des informations claires sur le Projet	Fort	Fort	Collaborer
Les autres bailleurs de fonds	- Respect par le projet des engagements Environnementaux et Sociaux - Disponibilité d'une information régulière et fiable sur l'avancement du Projet et des résultats associés en matière de performance E&S	Fort	Fort	Collaborer

4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. Planification des modalités de mobilisation des parties prenantes

Une mobilisation véritable des parties prenantes tout au long du cycle du projet est un aspect crucial de la bonne gestion du projet. Elle donne à l'OC la possibilité de tirer parti de l'expérience et des connaissances des parties touchées et concernées, de prendre en compte leurs préoccupations, et de gérer leurs attentes en précisant la portée des responsabilités et l'étendue des ressources nécessaires.

Le processus de mobilisation des parties prenantes débute dès l'étape de l'identification du projet et devrait se poursuivre jusqu'à sa clôture en suivant un calendrier qui permet des consultations approfondies avec les parties prenantes. La nature, la portée et la fréquence de cette mobilisation sont proportionnées à la nature, à l'envergure et aux risques et effets potentiels du projet. Les parties prenantes du projet seront ainsi mobilisées suivant des moyens distincts et appropriés, dépendamment de leurs besoins, attentes et situations.

Par conséquent, afin de répondre aux meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- **Ouverture et approche fondée sur le cycle de vie:** les consultations concernant le projet seront organisées tout au long de son cycle de vie, et seront menées de manière ouverte, sans manipulation, interférence, coercition ou intimidation extérieures ;
- **Participation éclairée et retour d'information:** les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées parmi elles sous une forme appropriée ; des possibilités sont prévues pour communiquer les réactions des parties prenantes, pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations ;
- **Inclusion et sensibilité:** le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à participer au processus de consultation, dans la mesure où les circonstances le permettent ;
- **Conformité aux exigences :** la conception du présent plan respecte les prescriptions de la législation nationale ainsi que le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale notamment la NES n°10. Mobilisation des parties prenantes et information ;
- **Application des méthodes d'engagement à l'époque du COVID19 :** étant donné la nature hautement infectieuse du SRAS-Cov-2, et tant que le risque de contagion est présent, la mobilisation va s'appuyer sur les règles de distanciation sociale et les autres mesures en vigueur par l'application du plan national de préparation et de riposte au risque d'introduction et de dissémination du COVID 19.

Les calendriers envisagés pour les diverses activités de communication et de consultation qui sont développés ci-dessous feront l'objet d'une revue dès que nécessaire pour s'assurer d'une prise en compte des résultats de la finalisation de la conception du projet ainsi que de sa mise en œuvre.

4.2. Stratégie pour la diffusion de l'information

Un engagement concret des parties prenantes dépend d'informations exactes, accessibles, complètes et disponibles en temps voulu. Par conséquent, l'OC y rendra publiques les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les effets potentiels de celui-ci, ainsi que les possibilités qu'il pourrait offrir.

Pour ce faire, le projet aura recours à divers modes et outils de communication pour informer ou répondre aux préoccupations des parties touchées par le projet et les autres parties concernées du

projet en se montrant réceptif aux demandes d'information formulées et en mettant en place des systèmes capables de rendre l'information disponible en continu. Ces modes et outils de communication comprennent le site web de l'OC, les réunions de consultations, les réseaux sociaux, etc.

Le tableau n°4 résume la stratégie proposée pour la diffusion des informations du projet :

Tableau 4: Stratégie de diffusion des informations

Liste des informations à communiquer	Méthodes / Supports proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
- L'objet, la nature et l'envergure du projet	Les médias (journaux, TV, Radio) Site web de l'OC Site web de la BM Les réseaux sociaux Les dépliants du projet	- Communiqué sur l'objet, la nature et l'envergure du projet / Après la mise en vigueur du projet	La population, tunisienne et non tunisienne y compris les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables Les agriculteurs-éleveurs Grand public Les associations (ONG) et les organisations de la société civile Les médias	OC
- Le PEES - Le PMPP	Site web de l'OC Site web de la BM	- Publier le PEES et le PMPP (y compris son MGP) sur le site web de l'OC / Avant l'approbation du projet	Les institutions directement impliquées dans le projet Grand public	OC
- Le PGM	Site web de l'OC Site web de la BM Les réunions individuelles et formelles	- Publier le PGM (y compris son MGP) sur le site web de l'OC / Avant le démarrage du projet	Les travailleurs du projet Les institutions directement impliquées dans le projet	OC

			Les transporteurs Les semenciers	
- Le MGP	Site web de l'OC Les dépliants du projet Les réunions individuelles et formelles	- Publier le PMPP et le PGM comportant le MGP sur le site web de l'OC / Avant le démarrage du projet - Partager les dépliants du projet / Dès l'initiation de la mise en œuvre du projet	La population, tunisienne et non tunisienne Les travailleurs du projet Les transporteurs Les semenciers Les institutions directement impliquées dans le projet	OC
- Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions	Les médias (journaux, TV, Radio) Site web de l'OC Site web de la BM Les réseaux sociaux	- Donner un accès à des informations claires, compréhensibles et pertinentes se rapportant aux sujets des réunions et workshops / Deux semaines avant la tenue de la réunion ou le workshop	Les associations (ONG) et les organisations de la société civile y compris les associations qui représentent les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables Les agriculteurs-éleveurs Les Industriels de transformation et les organisations qui les présentent Les institues et centres de recherche Les semenciers	OC
- Les mises à jour des documents de sauvegardes E&S	Site web de l'OC Site web de la BM	- Publier les documents mises à jour / Dès leur approbation	Grand public Les institutions directement impliquées dans le projet	OC

			Les bailleurs de fonds	
- Les performances E&S du Projet	Rapports semestriels sur l'avancement du projet	- Divulguer les rapports d'avancement / Semestriellement	Les institutions directement impliquées dans le projet Les bailleurs de fonds	OC

Ce programme sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du projet.

4.3. Stratégie pour la consultation des parties prenantes

Les consultations ont pour but d'établir un dialogue efficace avec les parties prenantes, de recevoir des informations sur l'analyse et les plans proposés, d'examiner les préoccupations et d'étayer les décisions de l'OC dans le cadre du projet, le cas échéant.

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, rassembler des informations auprès des parties prenantes, consulter les parties prenantes et diffuser les informations relatives au projet, aux parties prenantes.

Lors du choix d'une méthode de consultation appropriée, il convient de prendre en compte des méthodes de consultation adaptées à la culture et l'objectif de la participation à un groupe de parties prenantes.

Les outils et méthodes de consultation recommandés sont présentés au Tableau n°5 ci-dessous :

Tableau 5: Stratégie de consultation des parties prenantes

Outils / Méthodes de consultation	Descriptif
Réunions publiques d'information et de consultation	La réunion publique d'information est l'un des outils les plus utilisés en matière d'information et de consultation du public dans le cadre d'un projet tel que celui considéré ici. Une telle réunion fait l'objet d'une publicité préalable par voie de presse, d'affichage local, de Web, de radio, et aussi en utilisant les relais administratifs.
Journées Portes Ouvertes	Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques posée à l'initiative du Projet, et sur lequel le Projet souhaite obtenir les revues des cadres de l'Administration et/ou d'autres parties prenantes.
Forums et ateliers de travail	La tenue de forums et des ateliers rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés. Des ateliers thématiques peuvent être organisés autour d'un sujet spécifique où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national sont impliquées.

Entrevues en face à face	Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les leaders d'opinion, etc. Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs.
Discussions en focus groupes	Les discussions en focus groupes consistent à réunir un petit groupe relativement homogène de personnes et à les inviter à discuter autour d'un thème précis. En pratique, il s'agira par exemple de discuter une question comme la compensation foncière à un groupe spécifique. Il peut également s'agir de présenter et discuter les modalités par lesquelles des entreprises locales peuvent accéder aux marchés du Projet, ou de discuter d'un thème précis avec des cadres de l'Administration, des représentants de la société civile, ou des représentants d'organisations à caractère religieux ou caritatif.
Communiqués de presse	Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse ; des reportages sur le projet ; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du Projet ; des visites de sites organisées ; etc.

Le déroulement du processus de consultation doit se faire d'une manière adaptée à la partie prenante cible. Ce processus doit être libre de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation.

Les restitutions et résultats des actions de consultations (selon les outils et méthodes de consultation recommandés) doivent faire l'objet de production de procès-verbaux signées par les participants et conservés dans la documentation de suivi du projet.

Le Tableau n°6 qui suit récapitule la démarche de consultations à réaliser, par familles de parties prenantes ciblées et par méthode de consultation associées.

Tableau 6: Stratégie de consultation des parties prenantes

Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Définition des, objectifs, de l'envergure et des orientations du Projet ; Définition des composantes et des éléments techniques et opérationnels clés du projet.	Ateliers et groupes de discussion	Lors de la phase d'élaboration du Projet	Institutions directement impliquées dans la préparation du projet.	OC

Enjeux environnementaux & sociaux ; Impacts environnementaux & sociaux du Projet	Forums et ateliers de travail. Entretiens semi-structurés et focus groupes.	Lors de la phase d'élaboration du Projet	Institutions directement impliquées dans la préparation du projet.	OC
Conception du Mécanisme de gestion des plaintes	Ateliers de consultation des mécanismes de gestion des plaintes des projets similaires et adaptation de ces mécanismes existants	Lors de la phase d'élaboration du Projet	Toutes les parties prenantes du Projet	OC
Risques environnementaux et sociaux ; Mesures de mitigation adoptées par le Projet	Entretiens semi-structurés avec les différentes parties prenantes concernées Réunions de consultations publiques, ateliers ou groupes de discussion	Pendant la durée de mise en œuvre du Projet	Toutes les parties prenantes du Projet	OC
Mise en œuvre du Mécanisme de gestion des plaintes	Réunions de consultations publiques, ateliers ou groupes de discussion	Pendant la durée de mise en œuvre du Projet	Toutes les parties prenantes du Projet	OC
Elaboration de rapports de suivi et de mise en œuvre	Communiqués, Site web	Pendant la durée de mise en œuvre du Projet	Toutes les parties prenantes du Projet	OC
Evaluation de la mise en œuvre	Forums et ateliers de travail	Mi-parcours et clôture du projet	Toutes les parties prenantes du Projet	OC

Ce programme sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du projet.

4.4. Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Des stratégies d'engagement ciblées pourraient être utilisées pour les groupes défavorisés ou vulnérables afin de lever les obstacles à leur mobilisation. Ces parties prenantes nécessitent des efforts d'engagement spéciaux pour assurer l'équité du processus de communication et de consultation.

Les mesures spécifiques en matière de communication et de prise en charge supplémentaire pour les groupes défavorisés ou vulnérables sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7: Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Facteur de vulnérabilité	Moyens spécifiques pour les groupes défavorisés ou vulnérables
Sexe	Réunions/focus groupes/entretiens dédiés aux femmes ; Mobilisation d'interlocutrices femmes.
Citoyenneté, nationalité (immigrants, étudiants étrangers et de réfugiés)	Identifier les associations (ONG) et les organisations de la société civile concernées afin que ces dernières puissent relayer l'information à la base.
Niveau d'instruction/Analphabétisme	Communication orale en plus de l'écrit.
Handicap physique, mental	Améliorer l'accès à l'information en initiant des contacts physiques avec les personnes handicapées ; Communiquer avec les tuteurs des personnes porteurs de handicap mental.
Zone reculées	Mobilisation de la société civile pour atteindre la population enclavée ; Choix de lieux accessibles pour les rassemblements.

Le PMPP sera ainsi mis à jour pour inclure les conclusions des consultations avec les personnes/groupes vulnérables au plus tard deux (2) mois suivant la mise en vigueur du projet.

4.5. Plan des consultations à court terme

Cette proposition de planning (Tableau 8) prévoit un calendrier des consultations des principales parties prenantes sur la période des six mois à venir. Ce planning vient compléter les activités antérieures et continues de mobilisation des institutions directement impliquées dans la préparation et la mise en œuvre du projet.

Tableau 8: Planning des consultations à court terme

Principales Parties Prenantes impliquées	Sujet de la consultation	Mode de consultation	Calendrier	Responsabilité pour la mise en œuvre
Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) et ses	Rôle de l'OC dans la chaîne de valeur céréalière et les	Atelier	Juin 2023	OC

directions générales ; Office des Céréales (OC) ; Les Industriels de transformation des céréales (minoteries, semouleries, unités d'alimentation de bétail)	mesures à prendre pour améliorer sa gouvernance.			
Le Gouvernement Tunisien (GT) ; Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) et ses directions générales ; Le Ministère des Finances (MF) ; Le Ministère du Commerce (MC) ; Le Ministère de l'Industrie (MI) ; Le Ministère de l'Economie et de la Planification (MEP) ; Le Ministère des Affaires Sociales (MAS) ; Le Ministère de la Santé (MS)	Planification stratégique pour la réforme des subventions alimentaires en synergie avec les politiques nationales en matière de protection sociale.	Atelier	Juillet 2023	MARHP
Agriculteurs et leur représentation ; Instituts de recherche	Nouveau cadre d'incitations pour soutenir la production nationale de blé et adaptation au changement climatique.	Atelier	Aout 2023	OC
Société civile et ONG notamment les associations actives sur les questions de la sécurité alimentaire	Subventions alimentaires, mécanismes alternatifs de soutien aux plus vulnérables et promotion d'une alimentation saine, nutritive et diversifiée.	Atelier	Septembre 2023	OC
Les Industriels de transformation et les organisations qui les présentent	Implication du secteur privé dans la chaîne de valeur céréalière et la sécurité alimentaire.	Atelier	Octobre 2023	OC
Instituts et organisations de recherche et de développement agricole, Ministère de l'Environnement (Unité de Gestion par Objectifs sur les Changements Climatiques)	Échange sur les innovations technologiques et les pratiques agricoles durables pour soutenir la production nationale de blé et favoriser l'adaptation au changement climatique	Atelier	Novembre 2023	OC

L'OC va assurer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de ce programme à travers l'allocation d'un budget suffisant et l'affectation claire des responsabilités.

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

L'OC mobilisera toutes les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du PMPP, incluant, entre autres : la divulgation du PMPP, le renforcement des capacités, la mise en œuvre de la communication, l'accessibilité, la gestion des plaintes et le suivi/évaluation de la mise en œuvre du présent PMPP. Un budget de 5000 USD par an sera consacré pour la mobilisation des parties prenantes par la mise en œuvre du PMPP tout au long de la durée du projet. Ce budget sera réservé notamment à l'organisation des ateliers de consultation.

Le tableau suivant présente les différentes rubriques dudit budget :

Tableau 9 : Budget pour la mise en œuvre du PMPP

Tâches	Activités	Période	Budget (USD)
Mise en œuvre de la communication et de la consultation	Logistique pour l'organisation des ateliers et réunions y compris la location des salles	Durant tout le projet	4 000
	Elaboration du dépliant et des supports de communication	Durant tout le projet	1 000
	Gestion du site Web et des réseaux sociaux	Durant tout le projet	Inclus dans le budget fonctionnement de l'OC
Mise en œuvre du MGP	Traitement des plaintes XXXX	Durant tout le projet	Inclus dans le budget de fonctionnement de l'UGP
TOTAL BUDGET ESTIMATIF :			5 000

La mise en œuvre directe du présent PMPP sera prise en charge par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) représentée par son Point focal E&S qui aura pour responsabilité d'assurer une surveillance rapprochée et un reportage des aspects environnementaux et sociaux du Projet.

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liés au projet. Le MGP doit proposer aux parties touchées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce.

Le MGP proposé sur les principes suivants :

- équité,
- confidentialité
- objectivité et indépendance,

- simplicité et accessibilité,
- réactivité et efficacité,
- rapidité et proportionnalité,
- participation et inclusion sociale.

L'OC assurera la responsabilité de la bonne gestion, la coordination et du suivi des plaintes émises concernant le projet. Il est constitué des étapes décrites ci-après.

Tableau 10:Description du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Etape		Actions	Responsable	Moyens / Support	Délai
1	Recevoir	Réception des plaintes aux points d'accès et leur documentation. Toute personne souhaitant déclarer une situation de manquement est tenue de remplir un formulaire de plainte. Les formulaires de plainte sont accessibles via le site web de l'OC ou directement via son Bureau d'ordre en version papier. Chaque plainte reçue se verra attribuer un identifiant et sera enregistrée sur le Registre des plaintes puis sera transmise au Point focal E&S.	Bureau d'ordre	- Site web de l'OC : www.oc.com.tn, - Téléphone de l'OC :00 216 70 557 300 Bureau d'ordre de l'OC, - Email dédié : offcer.contact@oc.com.tn. - Formulaire de plainte (cf. à l'Annexe 1) - Registre des plaintes (cf. à l'Annexe 2)	Immédiat, à la réception de la plainte
2	Évaluer et attribuer	Evaluation de la gravité de la plainte et transmission du formulaire de plainte reçu aux structures	Point focal E&S	- Lettre ou Email adressé aux structures concernées - Formulaire de plainte	24h après réception

		concernées par le traitement.			
3	Accuser réception	Accusé de réception avec présentation au plaignant de la façon dont la plainte sera traitée.	Point focal E&S	- Lettre ou Email adressé à la partie intéressée plaignante	48h après réception
4	Enquêter	Enquêter sur la plainte et identifier les options de solutions. Transmettre les résultats de l'enquête et des actions correctives préconisées au Point focal E&S. Les actions correctives préconisées doivent être proportionnelles à l'ampleur de la plainte.	Responsable de la structure concernée par le traitement de la plainte	- Rapport d'enquête - Registre des plaintes	Dans les meilleurs délais et ne dépassant pas 3 mois
5	Répondre	Répondre au plaignant, en énonçant les conclusions de l'enquête et le règlement proposé.	Point focal E&S	- Lettre ou Email adressé à la partie intéressée plaignante	Immédiatement après la décision sur le traitement
6	Résoudre	Résolution de la plainte en mettant en œuvre des actions correctives.	Responsable de la structure concernée par le traitement de la plainte	- Registre des plaintes	Selon le plan d'action établi (sans délais indus)

7	Appel	Envisager un recours ou un appel Si la plainte n'a pas été réglée, le Point focal S&E doit documenter les étapes suivies, la communication avec le plaignant et les décisions prises quant à un renvoi ou un recours à d'autres alternatives, y compris juridiques.	Point focal E&S	- Registre des plaintes	Immédiatement après avoir statué sur le besoin du recours
8	Suivi et clôture	Vérification de la mise en œuvre, de la résolution, suivi, évaluation, conclusion et clôture.	Point focal E&S	- Registre des plaintes	Hebdomadaire

Les allégations de VBG/HS font partie des plaintes sensibles qui doivent être traitées spécifiquement de façon à assurer la confidentialité, la sécurité et le respect de la victime de manière à éviter éventuellement toutes représailles ou toute atteinte à sa dignité et son intégrité. Les plaintes liées aux VBG feront l'objet d'un suivi plus rapproché de la part de l'UGP avec des réunions périodiques à effectuer jusqu'à la résolution finale.

7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

Toutes les réunions et autres activités de consultation feront l'objet de comptes rendus qui seront conservés avec des listes de présence signées par les concernés indiquant leurs contacts, comme preuve de réalisation.

Des synthèses et des rapports internes sur les plaintes émanant des parties prenantes, les enquêtes ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions correctives associées, seront préparés par le point focal E&S et transmis à la direction du projet.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes prévues dans le cadre du présent PMPP feront l'objet de production d'un rapport semestriel. Ce rapport sera diffusé à la Banque Mondiale et aux autres parties prenantes. Les outils et méthodes de diffusion de l'information proposés au chapitre 4.2 peuvent être utilisés pour la diffusion de ces rapports.

ANNEXES

A1 – Formulaire de plainte

A2 – Registre de suivi des plaintes

A3 – Procès-verbaux des réunions de consultation

A1. Formulaire de plainte

FORMULAIRE DE PLAINTE	
Numéro de référence :	Date :
Mode de réception : ☐ Site Web ☐ Courrier postal ☐ Autres	Nom de la personne enregistrant la plainte :
	Lieu de réception :
Activité concernée par la plainte :	Emplacement ou lieu concerné par la plainte:
Nom du plaignant :	☐ Prière de maintenir la confidentialité de ma plainte
Adresse complète :	
Méthode de contact souhaitée :	☐ Par email : ☐ Par la poste : ☐ Par téléphone : ☐ Autres
Description de la plainte : Que s'est-il passé ? Ou cela est-il arrivé ? Quand cela est-il arrivé ? Qui sont les responsables selon vous ? Quelles sont les conséquences du problème ?	
Documents appuyant la plainte (photos, témoignages, cartes etc.	☐ Si oui, ajoutez au formulaire ☐ Non
Description de la solution souhaitée par le plaignant (si possible)	

A2. Registre de suivi des plaintes

No. de plainte	Nom et contact du réclamant (personne ou l'organisation)	Date de dépôt de la plainte	Description de la plainte	Composant e du projet, activité et emplacement associés	Accusé de réception de la plainte au réclamant (oui/non)	Décisions pour le traitement de la réclamation (action, responsable, délai)	Date de traitement prévue	Mesures de suivi adoptées	Plainte résolue (oui / non) et date	Retour d'information au réclamant sur le traitement de la plainte (oui/non) et date	Actions correctives (action, responsable, délai)



PV de la réunion avec la mission de la banque mondiale

Le 12/4/2022

Thème : Mesures d'urgence face à la crise alimentaire due à la guerre Russie –Ukraine.

Lieu : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydraulique et de la Pêche.

Présents :

- Chef du Cabinet de Mr le Ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques et de la pêche.
- Directeur générale de la Productions Agricole
- Président Directeur général de l'Office de Céréales
- Directeur Général de financement et de l'organisation professionnelle.
- Directeur de la coopération internationale.

Suite à la requête du gouvernement tunisien relative à une opération d'urgence d'assistance technique et financière pour aider la Tunisie pour faire face à la hausse des prix des céréales et des aliments de bétail, une réunion a eu lieu au ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques et de la pêche avec la mission de la banque mondiale.

Les discussions ont porté sur 3axes :

- Le financement des achats de céréale et la hausse des prix
- Les mesures à prendre pour collecter le maximum de cette campagne céréalière (réduction des pertes à tous les niveaux, moisson, incendies, transport et la collecte...). Une augmentation des prix d'achats de s céréale pour cette campagne a été prise (Blé dure à 130D/q, Blé tendre à 100D/q et l'orge à 80D/q)

- Les préparatifs pour réussir la campagne céréalière prochaine pour atteindre l'autosuffisance en blé dur (12millions de qx).

Pour le financement des achats des céréales le PDG de l'Office a présenté l'état d'avancement des achats des commandes qui ont été faites jusqu'à nos jours et a demandé une aide financière pour concrétiser ces achats.

Mme La Cheffes du Cabinet a rappelé des préparatifs pour cette campagne céréalière et les mesures prise pour réduire les pertes et a sollicité un appui financier pour améliorer les conditions de stockage aérien et les silos.

Ainsi elle a présenté le programme de la campagne prochaine pour améliorer la productivité et atteindre l'autosuffisance en blé dure et diminuer les importations par l'incitation à l'extension des emblavures et la fourniture des semences certifiées et les engrais à temps et avoir un stock tampon d'ammonitre autour de 50milles qui sera stocker à Goblat.

Pour concrétiser ces action Mme La cheffe du cabinet a proposé de faire des réunions restreintes avec les départements concernés pour élaborer quelques plan d'action.



PV de la réunion avec la mission de la banque mondiale

Le 13/4/2022

Thème : Mesures d'urgence face à la crise alimentaire due à la guerre Russie –Ukraine.

Lieu : Direction Générale de la Production agricole (DGPA)

Présents :

- Directeur Général de la Production Agricole.
- Directeur général de l'Office de l'Elevage et du Pâturage
- Directeur Général de l'Agence de la vulgarisation et de la Formation Agricole.
- Directeur de la coopération internationale.

Suite à la réunion du 12/4/2022 au cabinet pour finaliser des actions d'appui d'urgence d'assistance technique et financière pour aider la Tunisie pour faire face à la hausse des prix des céréales et des aliments de bétail, une 2ème réunion a eu lieu à la DGPA et à l'AVFA le 13/4/2022 avec la mission de la banque mondiale.

Les discussions ont porté sur :

- Le renforcement de l'AVFA en matière d'aide financière pour la motivation des formateurs et l'acquisition des matériels roulant pour assurer l'encadrement des producteurs pour le bon déroulement de la campagne de moisson actuelle (surtout pour le réglage des moissonneuses et réduction des pertes) ainsi la sensibilisation des agriculteurs pour l'adhésion au programme d'amélioration des

rendements et atteindre l'autosuffisance en blé dur la prochaine campagne.

- Assurer l'approvisionnement des engrais en quantité et temps adéquats par l'appui financier pour l'achat et avoir un stock de 50milles T d'ammonitre.
- Appui financier pour le Groupe Chimique Tunisien pour la mise à niveau de l'usine à Gabes pour être prêt pour la fabrication de l'ammonitre à 27% au lieu de 33% qui pose un problème de sécurité lors de son stockage.
- Possibilité d'aider financièrement l'office d'élevage et du pâturage pour augmenter la production des semences fourragères et mieux valoriser les sous-produit agricoles.

Compte rendu de la réunion du 20 Mai 2022

Portant sur la 1^{ère} consultation des parties prenantes du projet

Préambule :

En réponse aux impacts de la crise engendrée par le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui se sont traduits essentiellement par des hausses des prix des importations des produits alimentaires, notamment des céréales. Et en vue de sécuriser l'approvisionnement en cette matière et pour faire face au surcoût, la banque Mondiale a répondu favorablement à un projet d'une valeur initiale de \$ 100 millions de dollars pour le soutien de la Tunisie.

Ce projet s'articule autour de 3 composantes :

Composante 1 – Achat d'urgence de blé tendre (70 millions de dollars). Cette composante visera à assurer l'approvisionnement en blé tendre afin d'éviter une rupture d'approvisionnement en pain à court terme

Composante 2 – Soutien aux agriculteurs et à la production nationale (25 millions de dollars). Cette composante visera à atténuer l'impact de la hausse internationale des prix des produits de base sur les coûts de production et à assurer une production nationale stable au cours de la prochaine campagne agricole.

Composante 3 – Amélioration de la résilience aux chocs de sécurité alimentaire (5 millions de dollars). Le projet visera à remédier aux distorsions et aux faiblesses structurelles des systèmes de production et d'approvisionnement en grains entiers, de la production à la consommation.

Afin de garantir la réussite pour ce projet un PMPP préliminaire a été élaboré afin de :

- Garantir L'adhésion de tous les intervenants et parties intéressées au projet
- Mesurer l'impact de actions du projet sur les PI
- Permettre Le suivi, le contrôle et l'évaluation de l'avancement du projet et ses impacts sur la Tunisie

Ce plan va être véhiculé à travers un planning de consultations qui seront organisées tout au long de son cycle de vie et appuyé ou corrigé par un Mécanisme de Gestion des Plaintes qui est un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au projet.

La première consultation se rapportant à ce projet s'est tenue par visioconférence le 20 Mai 2022 à partir du siège social de l'office des céréales. Les parties prenantes invitées sont indiquées dans la liste annexée à ce compte rendu.

Les interventions des différentes parties prenantes sont résumées dans le tableau suivant :

Partie Prenante	Résumé de l'intervention de la Partie Prenante	Résumé de la réponse apportée
Cabinet du MARHP	- La crise Russie Ukraine a confirmé la nécessité de réfléchir sur les voies à prendre pour assurer la sécurité alimentaire en Tunisie. - Il y a une approche multi bailleurs et le projet BM va être complété par d'autres projets de la BAD ou la BERD... - Les nouvelles études prévues dans la composante 3 seront précises et pointues porteront sur la gouvernance de la filière céréalière et l'identification des bénéficiaires des financements, des subventions tout au long des différentes chaînes de valeurs.	-

Office des Céréales	- En réponse aux impacts de la crise en mer noire, l'office prône entreprendre des actions qui s'articulent autour de 4 axes qui sont : (i) les achats de blé tendre et d'orge en 2022 et 2023, (ii) l'augmentation des capacités de stockage, (iii) l'augmentation des capacités de transport ferroviaire et (iv) des appuis softs sur la digitalisation, la gouvernance, les études, etc. - La Banque mondiale est sur une approche de réponse à la crise multi bailleurs et éventuellement d'autres bailleurs de fonds vont compléter ce que ce projet n'a pas pu inclure. - Le gouvernement tunisien vise à limiter les impacts de la crise Russie Ukraine à travers les mesures suivantes : - Prioriser les achats en céréales - Entreprendre des pourparlers avec de multiples bailleurs de fonds pour assurer le financement des achats et augmenter les capacités de stockage.	
DGPA 5	- Les 2 premières composantes ont été formulées pour répondre en urgence aux besoins nationaux mais nécessitent un suivi permanent de la situation mondiale. - Nécessité et urgence d'agir au niveau national pour accroître la production et la productivité en blé tendre. - Composante 3 : formulée dans un contexte plutôt de conception et réforme de la filière céréalière et dans laquelle il faut surtout mettre l'accent sur le volet digitalisation des procédures de suivi et de la gestion de la campagne.	- la digitalisation est au stade primaire mais l'office travaille sur le développement de ce volet depuis un bon bout de temps. - La digitalisation couvre aujourd'hui le volet commercial de la gestion et l'office vise à digitaliser plusieurs autres volets de gestion qui se rapportent à la collecte, les stocks, le transport, le système de compensation, etc. - L'OC travaille actuellement sur la mobilisation des fonds pour financer son projet de digitalisation.
DGSVCIA 1 + 16	- Le projet et ses composantes sont clairs - Nécessité d'un appui technique et logistique (en ressources humaines et matérielles) du Laboratoire pour assurer les contrôles sur champs. - Demande d'ajouter la DG parmi les Parties intéressées. - Proposition d'intégrer la DG au projet de digitalisation pour pouvoir acheminer les résultats des analyses en temps réel vers les opérateurs concernés. - Vue l'importance du contrôle officiel sur champs et au laboratoire : Demande d'intégrer la DG comme partenaire officiel dans le volet contrôle dans la composante 2 du projet.	- Le projet proposé est un premier draft qui a été élaboré dans l'urgence de subvenir aux besoins de la Tunisie surtout en ce qui concerne la composante achats de céréales. - Ce projet est appelé à être complété par les observations et les ajouts des PP. - Une réunion présentielle sera nécessaire pour fixer les termes de références pour le projet de digitalisation et le rôle de chaque PP.
DGEDA 2	- Nécessité d'un programme de soutien des agriculteurs au niveau des engrais.	-

	- Appuyer les producteurs à travers la vulgarisation pour accroître la productivité - Pour la composante 3 : est-ce que le projet va s'appuyer sur les études déjà réalisées et qui sont nombreuses ou alors va exiger la réalisation de nouvelles études. - Nécessité de bien cibler les PP concernées et ses rôles respectifs dans la conduite de ce projet.	
INRAT (Sourour Ayed chercheur) 15	- L'importance du choix de la variété céréalière pour assurer la réussite du projet dans sa composante : amélioration de la production et de la productivité. - En réaction à la composante 1 : Le changement climatique doit nous inciter à réfléchir pour revoir la carte agricole en vue de nous orienter plus vers la production du blé tendre surtout dans les zones semi-arides. - Nécessité d'adapter les paquets techniques et les différentes variétés aux zones de production. - Le financement de l'agriculteur doit être appuyé par un suivi technique pour s'assurer des résultats escomptés. - Nécessité d'améliorer la coordination entre les différents intervenants surtout au niveau de la recherche scientifique, l'encadrement des agriculteurs et le choix des paquets techniques. - Importance de l'assolement dans l'amélioration de la production et la productivité.	- le volet paquet technique sera discuté lors de la mise en œuvre de la composante 3 et surtout à travers la digitalisation qui aura un rôle prépondérant pour améliorer la coordination entre les différents intervenants surtout au niveau de la recherche scientifique.
INGC 8	- Il faut pallier au faible taux d'utilisation des semences certifiées (efforts de vulgarisation). - Proposition de lier l'accès aux financements à l'adoption des semences certifiées et d'un paquet technique. - La mobilisation des parties prenantes et très importante : nécessiter de bien cibler les PP concernées et identifier ses rôles respectifs dans la conduite de ce projet. - Assurer la complémentarité des différents intervenants dans la filière. - Nécessite d'éviter la redondance entre les différents projets en cours et les différents programmes de financement. - L'INGC est prêt à apporter son soutien en matière de digitalisation pour contribuer à la réussite de ce projet.	-
AVFA 10	- Le rôle important de l'office des Céréales dans la sécurité alimentaire. - Nécessité à ce que l'une des composantes du projet assure l'encadrement technique des agriculteurs pour améliorer la productivité. - Lancer un plan d'encadrement dès maintenant pour réussir la campagne semencière (opération de marketing). - Nécessité de la digitalisation du suivi de la collecte et de la conservation des céréales : appuyer la traçabilité des produits céréaliers.	-

OEP 13	- Interrogation sur le champ d'intervention du projet et s'il englobe les semences fourragères.	- La composante 2 ne prévoit pas de financement de semences fourragères.
Banque Nationale Agricole 3 + 17	- En tant que principal pourvoyeur de fonds pour le financement du secteur céréaliier demande d'affectation d'une partie de la ligne de financement au profit de la banque (ligne 13) pour assurer le financement et la confirmation des lettres de crédit d'une part et pour appuyer d'autre part : - Les collecteurs dans leurs besoins en financement relatifs respectivement à l'achat des céréales et à l'entretien des capacités de stockage. - Les producteurs pour le financement des crédits de campagne et les ASM. - Le cout de la ligne : il faut fixer le niveau de la commission de péréquation de change à un niveau qui permet l'accessibilité à cette ligne (en terme de coût) - Demande de Répartir les risques de financement des achats en céréales sur les différentes banques de la place . - La rentabilité du secteur agricole a été à l'origine de la dégradation de la situation financière des agriculteurs et l'aggravation de leurs capacité d'endettement : La BNA réfléchit sur les possibilités d'assainir la situation des agriculteurs . - Le financement durable devrait être assuré par le fonds SIDAF qui a un apport primordial pour permettre le développement du secteur et auquel les agriculteurs doivent adhérer afin de sécuriser le financement et les revenus de l'agriculture.	- Une réunion sera consacrée au financement de la BNA pour la collecte 2022. - L'OC compte importer 2.7 MQ courant 2022. Il a réussi à financer le 1/3 de ces achats et est en quête de financement pour le 2^{ème} 1/3 des achats qui sont déjà conclus. Et reste à pourvoir le dernier lot des achats futurs de l'OC. - L'oc est en train d'entreprendre des pourparlers avec de multiples bailleurs de fonds pour assurer le financements de ces achats. - L'essentiel est de se mettre d'accord sur les composantes par la suite l'oc se chargera de voir les conditions de financement proposées. - L'adoption du paquet technique par l'agriculteur ne peut que contribuer à lui assurer un revenu minimum et lui permettre d'améliorer et assainir sa situation financière.
Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche 7	- Importance de réussir la campagne de mise en place des semences certifiées - Nécessité d'appuyer l'encadrement technique des producteurs. - Nécessité d'appuyer les programmes de recherches surtout pour répondre aux effets des changements climatiques. - Mettre un programme de nouvelles variétés - Nécessité d'accroître les rendements surtout au niveau des périmètres irrigués. - Difficulté d'accès pour les agriculteurs aux financements bancaires.	-
Syndicat des Agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI) Omar Slama 14	- L'objectif est d'accroître les superficies emblavées vue la régression de ces surfaces à cause de la difficulté d'accès au financement bancaire. - Difficulté de reprendre les activités céréalières vue l'orientation du secteur bancaire vers des activités plus sûres et rentables. - Nécessité d'une étude approfondie pour étudier les solutions possibles pour résoudre le problème de l'endettement des agriculteurs et le financement des agriculteurs et des sociétés mutuelles.	- Les points évoqués seront certainement discutés davantage lors de la mise en œuvre de la composante 3 du projet.

	- Proposition d'instaurer une prime de stockage (après la date de fin aout) pour permettre aux agriculteurs de mieux gérer leurs stocks de céréales et éviter surtout l'acheminement de ces céréales vers les circuits informels - Nécessité de réfléchir sur le renforcement de l'agriculture durable qui doit faire partie de la stratégie portant sur la sécurité alimentaire.	
Chambre des collecteurs et des stockeurs des céréales (Omar Chouchène) 18	- Nécessité d'assurer l'approvisionnement en engrais chimiques (composante 2). - Il faut réfléchir sur des lignes de financement au profit des collecteurs pour leur permettre d'investir en vue d'améliorer les conditions de collecte et les moyens de stockage (composante 3)	- Tous les intrants sont aussi importants pour assurer le développement de la filière et la sécurité alimentaire. Et l'office est en pourparlers avec d'autres bailleurs de fonds pour pouvoir trouver les financements nécessaires pour les autres intrants tels que les engrais.
COSEM 12	- La composante 2 porte sur la sécurité en semences pour cette campagne et les campagnes futures. - Le projet doit permettre la disponibilité des semences, l'accès facile à ces semences par les producteurs et l'assurance de la qualité et la pureté des semences. - Les sociétés semencières souffrent d'une situation financière qui les accable et les empêche d'investir et de protéger le patrimoine génétique des semences et même d'assurer les dépenses de la gestion courante. - Assurer le stockage des semences dans des conditions adéquates qui permettent de les redistribuer avec la qualité et la disponibilité requises tout en assurant les besoins nationaux des années futures.	- Le système de financement des Sociétés Mutuelles (SM a beaucoup évolué depuis 2019 ce qui a permis à ces dernières d'améliorer leurs situations financières. - La bonne gouvernance du système de financement a même permis d'alléger les charges financières et l'encours global des dettes de la filière céréalière envers les banques. - l'objectif est de s'orienter plus vers le volet financement des investissements rentables et stratégiques.
SOSEM 6 (Chambre des semenciers)	- Les différents services MARHP en concertation avec les sociétés semencières et l'office des céréales ont mis en place un plan pour organiser, rationaliser et promouvoir la production et la mise en place des semences. la 2ème composante devrait aider une meilleure mise en place de ce plan . - Importance du rôle de l'office des céréales dans le développement de la filière céréalière. - Nécessité de clarifier plus les procédures de financement de la campagne céréalière prévu dans la composante 2 et rapprocher tous les intervenants pour mieux réussir la mise en place des semences dans les meilleurs délais et les meilleures conditions.	- Ces idées qui portent sur les mesures d'appui seront prises en considération lors des travaux de finalisation des 3 composantes du projet.
TUNIFERT 4	- Nécessité d'assurer le financement de la collecte 2022. - Urgence de la parution des différents décrets de campagne (21 et 22) pour permettre le versement des avoirs des sociétés semencières.	- Le versement des avoirs de SM reste tributaire de la parution des textes y afférents. - OC en concertation avec les services techniques du MARHP a pu durant l'année

	- Demande de discussion de la convention de financement et de la collecte des semences avant le début de la campagne. - Gestion du reliquat des stocks de semences campagne 2021.	dernière mettre les jalons pour une bonne gouvernance des relations OC-SM surtout sur le plan financier et sur le volet organisationnel qui touche le cycle semencier .
Bechir Mestiri (Président de CONECT Agri) ⁹	- Eviter les mesures ponctuelles de court terme - Seules les mesures structurelles qui supposent un laps de temps raisonnable sont susceptibles d'apporter un plus. - Nécessité de tranquilliser les producteurs quant à l'approvisionnement en engrais afin d'éviter les spéculations sur le marché - Les Sociétés Mutuelles Centrales Agricoles qui sont considérées comme des structures de l'Etat : Nécessité de lancer un programme pour la réappropriation de ces structures par les agriculteurs, tout en cherchant une solution pour assainir la situation financière de ces sociétés en ce qui concerne leurs dettes envers l'office des céréales - Demande de modification de l'organisation actuelle des flux physiques (achat et vente de céréales) et financiers (prix d'achat et primes servies) en permettant aux agriculteurs de négocier directement leurs prix avec les minotiers. - Recentrage des vocations de la BNA en l'orientant davantage vers l'appui des agriculteurs.	- Les idées avancées ne sont pas assez précises mais le sujet des primes, des marges et des subventions pourraient faire l'objet d'une autre réunion.
Wadii el Gharbi (Chambre nationale des minoteries) ¹¹	- Expliciter la composante 3 : quant à la révision du rôle futur et les mandats de l'office des céréales au niveau des importations - Définir le rôle de l'office et des minoteries vue le système de compensation actuel. - Demande de révision des quotas des minoteries en blé tendre.	- L'oc assure de manière continue l'approvisionnement des minoteries en céréales suivant les quotas fixés en concertation avec les services du ministère du commerce.

Annexe : Liste des parties Prenantes invitées pour la consultation du 20 Mai 2022

Office des Céréales

- Direction Financière
- Direction Approvisionnement
- Direction Etude et Planification

Présidence du Gouvernement

Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

- Bureau de la Coopération Internationale
- Direction Du suivi des entreprises publiques sous tutelle (OST)
- DGPA
- DGFIOP
- DGSVCIA
- DGEDA
- OEP
- IRESA
- INRAT
- INGC
- AVFA

Ministère des Finances

Ministère du Commerce et du développement des exportations

- CGC

Ministère de l'Industrie des mines et de l'énergie

Ministère de l'Economie et de la Planification

Banque Centrale de Tunisie

Banque Nationale Agricole

La Banque de Tunisie

UBCI

La BH

La STB

Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Syndicat des Agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI)

Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

- Chambre des collecteurs et des stockeurs des céréales
- Chambre des semenciers
- Chambre des unités d'Aliments de Bétail

- Chambre nationale des minoteries
- Chambre syndicale nationale des boulangeries

Sociétés mutuelles de production des semences certifiées

- COSEM
- SMCSPS

Sociétés de production des semences certifiées

- SOSEM
- TUNIFERT

Associations (ONG) et les organisations de la société civile

- Organisation tunisienne de défense du consommateur

Organisations Internationales

- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Bailleurs de fonds

- Union Européenne (UE)
- Banque Africaine de Développement (BAD)
- Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BERD)



3348



18 MAI 2022

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
Office Des Céréales

Invitation

En réponse à l'impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale notamment des pays importateurs des produits alimentaires de base, le gouvernement a sollicité la Banque Mondiale pour apporter un soutien technique et financier afin d'aider la Tunisie à faire face à cette nouvelle crise.

Dans cette perspective, la Banque Mondiale propose un projet qui vise principalement à sécuriser l'approvisionnement du pays en céréales durant cette période de perturbation du marché mondial tout en renforçant la résilience du système de production et d'approvisionnement en céréales et en travaillant sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du dispositif étatique de soutien à la filière céréalière, et plus largement aux secteurs de productions alimentaires locales.

Ce projet en cours de conception propose un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) permettant d'évaluer leur niveau d'intérêt et d'adhésion et de tenir compte de leurs opinions et constations soit pendant cette phase d'élaboration du projet ou durant l'exécution de ses différentes composantes.

A ce titre, nous avons le plaisir de vous convier à participer à la réunion qui se tiendra en visioconférence à partir du siège de l'office des céréales et ce le vendredi 20 mai 2022 à 9h30mn.

Prière de confirmer votre participation en envoyant l'adresse email de votre représentant désigné sur offcer.contact@oc.com.tn et ce avant le jeudi 19 mai 2022 à 12h00 pour l'enregistrement afin que nous puissions lui communiquer le lien de participation.

Pour des raisons techniques et organisationnelles l'accès à la réunion sera limité à une seule adresse pour chaque partie prenante invitée .

Veillez noter que l'Office des Céréales répondra aux demandes d'information et aux préoccupations des parties intéressées dans les meilleurs délais en mettant en place une procédure couvrant les différentes étapes y afférentes.

A ce titre, vous trouvez l'intégralité du document PMPP qui peut être consulté dans le site web de l'office des céréales : www.oc.com.tn

Etant donnée que votre établissement est considéré comme une partie prenante concernée par le projet, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance dudit document et de nous faire part éventuellement de votre avis, vos commentaires, suggestions et demandes de clarification vis-à-vis particulièrement aux modes de communication externes et à la procédure préconisée pour la gestion des plaintes, ainsi que sur les mesures envisagées et adoptées en conséquence lors de la visioconférence du vendredi 20 mai ou bien par email à l'adresse : offcer.contact@oc.com.tn et ce dans un délai ne dépassant pas le 27 mai 2022.

En espérant vous compter parmi les membres présents, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président Directeur Général
de l'Office des Céréales



Le Président Directeur Général
De l'Office des Céréales
KTHIRI Bechir



محضر جلسة

في إطار الاستعداد لموسم التجميع 2022 انعقدت جلسة عمل يوم الجمعة 27 ماي 2022 بديوان الحبوب حضرها ممثلون عن إدارات التزويد والمالية والتدقيق الداخلي والشؤون القانونية والتنمية والجودة عن ديوان الحبوب وممثلو مؤسسات إنتاج البذور حسب قائمة الحضور المصاحبة وذلك لمتابعة الاستعدادات لتجميع البذور ومناقشة اتفاقيات تمويل وتجميع بذور الحبوب المثبتة ودعم أسعار بيعها لموسم التجميع 2022-2023. هذا الاجتماع التشاوري يهدف أيضا إلى تشريك أصحاب المصلحة في تحقيق أهداف مشروع التدخل العاجل من أجل الأمن الغذائي في تونس من خلال جمع آراء واقتراحات وتوصيات شركات البذور و تحقيق مشاركتهم في عملية صنع القرار لإنجاح المشروع.

وبعد تدخّل ممثلي مختلف مؤسسات إنتاج البذور حول بعض الفصول بالاتفاقية وخاصة المتعلقة بالمراقبة الذاتية وحوكمة برامج اكثار وانتاج مختلف أصناف البذور المثبتة والنقاش تم الاتفاق على ما يلي:

المحافظة على نفس فصول اتفاقيات الموسم الفارط مع تعديل وإضافة بعض الفصول التي تخص التصرف في الفواضل والفوارق الناجمة عن تداول بذور الحبوب بوحداث التكيف، وقيمة منحة الخزن المستخلصة في صورة تسجيل نقص في الكميات المجمعة والممولة من قبل الديوان وإضافة فصل بخصوص ضرورة احترام هذه الاتفاقيات لمواصلة الانتفاع بتمويل ديوان الحبوب.

وتّم كذلك الاتفاق على :

. ضبط آجال صرف منح التنقية موفى شهر مارس من كل سنة حتى يتم إنجاز مرحلة المراقبة الحقلية وتنقية حقول الاكثار

. اعتماد هيكل أسعار محين لفوترة الكميات التي يتم وضعها بالمراكز قبل صدور هيكل الأسعار خلال شهر فيفري وذلك باعتبار أسعار الحبوب عند الإنتاج ومنح التنقية ومنح وهامش التجميع والخزن استنادا إلى النصوص الترتيبية الصادرة.

. إمكانية المحافظة على كميات من البذور المتخذة المداواة حسب حاجيات القطاع وبإذن من سلطة الاشراف

وتّم الاتفاق على تحيين الاتفاقيات وموافاة مؤسسات إنتاج البذور المنخرطة في برنامج إكثار بذور الحبوب المثبتة لموسم 2022-2023 بنسخ محينة لإمضائها.

وتتم التأكيد على موافقة ديوان الحبوب على العنوان الإلكتروني
offcer.contact@oc.com.tn باقتراحات الشركات المنتجة للبذور بخصوص الانتفاع
بتمويل ديوان الحبوب في علاقة بمشروع التمويل الوارد لبرنامج البذور خلال الموسم الفلاحي
2023-2022.



Procès-Verbal de Réunion

Dans le cadre de l'Accord de Prêt BIRD N°9432-TN conclu le 04 juillet 2022 entre la République Tunisienne et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) d'un montant de Cent Trente Millions (**130.000.000**) Dollars pour contribuer au financement du Projet de Réponse d'Urgence à la Sécurité Alimentaire dont l'une de ses composantes financera l'approvisionnement des semences de qualité pour les petits producteurs de blé afin de sécuriser la prochaine campagne de semis en octobre 2022 à raison de Vingt Cinq Millions (**25.000.000**) Dollars, une séance de travail a eu lieu le 31 Août 2022 à 13h00 au siège de l'Office des Céréales qui a été présidée par le Chef du Projet Mr le Directeur Général Adjoint et en présence de la Représentante de la Banque Mondiale, des Représentants des Sociétés Semencières (SOSEM et TUNIFERT) et des Responsables de l'Office des Céréales.

Cette réunion de consultation s'inscrit aussi dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du PRUSA. Son objectif est de recueillir les opinions, préoccupations, craintes, suggestions et recommandations des entreprises semencières sur le projet en les impliquant dans le processus de prise de décision.

Lors de la Réunion, le Chef de Projet a déclaré que l'objectif de l'Office des Céréales est de se bénéficier de la totalité du Montant de 25.000.000 Dollars pour pouvoir exécuter le projet sus-indiqué.

Après les discussions entre les participants, il est convenu qu'il y ait deux cas qui se présentent selon leur mode de financement de l'approvisionnement des semences :

- 1- Les deux Sociétés Semencières COSEM et CCSPS ont été financé par l'Office des Céréales d'un montant de 30.000.000 Dinars Tunisiens pour l'approvisionnement des semences, ce montant est considéré comme une partie de prêt payée d'avance par l'Office des Céréales et justifié par les pièces de paiement des agriculteurs.
- 2- Les deux autres Sociétés Semencières SOSEM et TUNIFERT ont financé l'approvisionnement des semences par leurs propres moyens d'un montant de

28.000.000 Dinars Tunisiens qui seront facturés par quinzaine à l'Office des Céréales selon les quantités de semences vendues au plus tard le 15 janvier 2023. Dans ce cas les deux Sociétés Semencières SOSEM et TUNIFERT peuvent présenter à l'Office des Céréales des mémoires de dépenses justifiées par les pièces de paiement des agriculteurs.

28.000.000 Dinars Tunisiens qui seront facturés par quinzaine à l'Office des Céréales selon les quantités de semences vendues au plus tard le 15 janvier 2023. Dans ce cas les deux Sociétés Semencières SOSEM et TUNIFERT peuvent présenter à l'Office des Céréales des mémoires de dépenses justifiées par les pièces de paiement des agriculteurs.

La représentante de la Banque Mondiale demande des copies des conventions signées entre les sociétés semencières et l'Office des Céréales et des exemples de pièces de paiement des agriculteurs

LES PARTICIPANTS

***OFFICE DES CEREALES**

D.G.A : MR NABIL ZARROUK

DIRECTEUR AUDIT : MR NIZAR AYARI

DIRECTEUR FINANCIER : MME HBIBA DRIDI

CHEF SERVICE : MR AYMEN NAJI

ADMINISTRATEUR CONSEILLER : MME AYDA CHAKROUN

ADMINISTRATEUR CONSEILLER : MME NADIA JABNOUNI

***BANQUE MONDIALE**

SPECIALISTE AGRICOLE : MME YOSRA BOUAZIZ

***TUNIFERT**

DIRECTEUR GENERAL : MME IMEN EL AMRI BEN JMII

DIRECTEUR FINANCIER : MR RIDHA JABNOUN

***SOSEM**

DIRECTEUR GENERAL : MR JALEL EL OUNI



REPUBLIQUE
TUNISIENNE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE



OFFICE DES
CEREALES

PROCES-VERBAL

PROJET DE REPONSE D'URGENCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE PRUSA : CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PGES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES

La rencontre de consultation relative au projet de production de semences s'est tenue le 5 avril 2023 au siège de l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) situé au Berges du Lac à Tunis en présence des parties prenantes suivantes : les entreprises semencières CCSPS, COSEM, SOSEM et TUNIFERT, les Transporteurs de blé, la Chambre Syndicale Nationale des Transporteurs Routiers de Marchandises pour Autrui des Agriculteurs, la CRDA de Bizerte, la CRDA de Béja, l'Institut National des Grandes Cultures (INGC), la Direction Générale Production Agricole (DGPA), l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) et les membres de l'UGP du PRUSA. Cette rencontre a donc enregistré la participation des parties prenantes les plus pertinentes pour le projet.

L'ouverture de la rencontre a été effectuée par Mme Belkahia Boutheina, Cheffe de l'Unité de Gestion de Projet (UGP), qui a présenté le PRUSA, son contexte, ses composantes, ainsi que son organisation (COPI et UGP). Par la suite, M. Sadok Hedhly, consultant spécialisé en sauvegardes environnementales et sociales, en charge de l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), a présenté le cadre environnemental et social de la Banque mondiale (Normes Environnementales et Sociales NES), ainsi que le PGES du PRUSA pour la production de semences certifiées. Cette présentation a abordé plusieurs sujets tels que la définition d'un PGES, les sites concernés, les impacts environnementaux et sociaux positifs et négatifs, les mesures de mitigation préconisées, le plan de suivi environnemental et social, le renforcement des capacités et de la formation, et le mécanisme de gestion des plaintes. Enfin, un débat a été ouvert à l'ensemble des parties participantes pour une prise de parole et des discussions constructives.

L'objectif de cette réunion était de permettre aux parties prenantes de s'exprimer sur les différentes thématiques liées au projet et de formuler des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du

 [1]    

Plan de gestion environnementale et sociale. La réunion organisée par l'Office des céréales, en charge du pilotage du projet à travers l'UGP, a permis d'échanger de manière constructive sur les différentes préoccupations et attentes des parties prenantes.

Lors de cette réunion, la parole a été donnée aux participants qui ont posé des questions d'éclaircissement et ont fait part de leurs avis, attentes et préoccupations qui se résument autour des points suivants :

Intervenant :	Question :	Réponse :
Société COSEM	Les entreprises semencières ont du mal à trouver des filières pour le traitement de leurs déchets, notamment les déchets d'emballages souillés et les déchets issus du nettoyage des céréales. Ces déchets ne trouvent pas preneur et cela constitue un blocage pour les entreprises.	Étant donné que le Centre de traitement des déchets industriels et spéciaux de Jradou est toujours fermé, les entreprises semencières sont obligées de stocker les déchets dangereux sur leur site dans des conditions contrôlées, en attendant son ouverture. Pour ce qui est des déchets organiques issus du nettoyage des céréales, des filières de valorisation pourraient être trouvées.
Direction Générale de la Production Agricole (DGPA)	Outre l'impact des pesticides sur la biodiversité et la gestion des ressources naturelles, il est essentiel que le PGES prenne également en compte l'impact des pesticides sur la santé des travailleurs.	La Direction générale de la production agricole a soulevé une préoccupation importante concernant l'impact des pesticides sur la santé des travailleurs. Nous tenons à rassurer que le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a pris en compte cette question en incluant la NES n°2 qui traite des conditions de travail et de la protection des travailleurs. A noter que le PGES comporte une évaluation des risques par rapport à l'ensemble des NES applicables. En effet, le PGES propose des mesures d'atténuation qui couvrent toutes les activités liées aux pesticides, notamment l'achat, le transport et le stockage, le dosage et le mélange, l'application ou la pulvérisation du produit, ainsi que la gestion des emballages vides.
Agence Nationale de	Il est important que les mesures de gestion des déchets dangereux	La remarque de l'ANPE est tout à fait pertinente et sera bien prise en



[2]



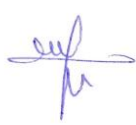






Protection de l'Environnement (ANPE)	couvrent les conteneurs de pesticides périmés.	compte. La gestion adéquate des conteneurs de pesticides périmés est une préoccupation importante et le Plan de gestion environnementale et sociale intégrera des mesures spécifiques pour assurer la collecte et l'élimination appropriées de ces déchets dangereux.
SOSEM	Étant donné l'impact environnemental significatif des emballages en plastique, ne serait-il pas judicieux d'établir un standard pour éliminer les emballages en plastique pour les semences et promouvoir l'utilisation de sacs biodégradables ?	Bien que l'utilisation de sacs en plastique pour les unités de production de semences certifiées soit la norme, nous sommes conscients de l'impact environnemental de ces emballages. Cependant, le remplacement des sacs plastiques par des sacs en papier nécessiterait des coûts importants pour modifier les processus de production. Néanmoins, une action de substitution des sacs plastiques par des sacs biodégradables est envisageable dans le cadre de projets futurs. Il convient également de noter que les sacs d'emballage plastique actuellement utilisés sont réutilisés par les agriculteurs.
Direction Générale de la Production Agricole	Quelles sont les mesures prévues par le projet pour aider les sociétés semencières à mettre en œuvre le PGES ?	Le projet ne prévoit pas l'acquisition d'équipements ou l'installation d'infrastructures pour les sociétés semencières. En revanche, l'UGP prévoit de fournir une assistance technique aux sociétés semencières, notamment en leur offrant des formations et un suivi sur le terrain pour aider à la mise en œuvre des actions prévues dans le PGES. Cette assistance technique sera cruciale pour aider les sociétés semencières à adopter les pratiques environnementales durables recommandées par le projet.







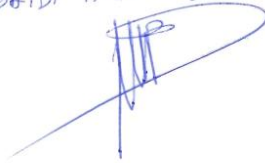
Société COSEM	La nature de l'activité de production de semences ne permet pas d'éliminer techniquement les poussières. De plus, les normes en matière de limites d'exposition aux poussières organiques ne sont pas connues par les semenciers.	La mise en place de systèmes de pré-nettoyage et de dépoussiérage centralisé et par points permettrait de réduire le niveau d'exposition à des niveaux acceptables pour les travailleurs. Toutefois, il est important que les entreprises semencières connaissent les normes en matière de limite d'exposition aux poussières organiques et mettent en place des mesures supplémentaires si nécessaire. Des études d'exposition aux poussières organiques pourront être réalisées par des organismes spécialisés afin de valider l'efficacité des systèmes de dépoussiérage actuels. Le projet est déterminé à travailler en étroite collaboration avec les semenciers et les autres parties prenantes notamment à travers son assistance technique pour garantir le respect des normes en matière de sécurité et de santé au travail.
Société de Transport du blé	Il y a un constat de non-adaptation des moyens de transports (remorques) de la part de plusieurs transporteurs de blé, ce qui entraîne une génération d'impuretés et de poussières. Comment le projet compte-t-il remédier à cette situation ?	Le projet met en place des mesures pour maîtriser les conditions de transport des céréales, y compris l'adéquation des camions. L'Office des Céréales, en tant qu'institution pilote du projet, et les sociétés semencières sont tenus de réaliser des contrôles sur les transporteurs pour s'assurer que leurs camions de transport répondent aux normes requises. Des actions de sensibilisation sont également à réaliser pour encourager les transporteurs à utiliser des moyens de transport adaptés dans le but de garantir des conditions de transport optimales pour les céréales et ainsi préserver leur qualité.

[4]

Les divers ont porté sur des échanges informels dans une atmosphère conviviale.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Belkahia Boutheina et M. Sadok Hedhly ont réitéré leurs remerciements à tous les participants et ont rappelé l'importance du projet pour l'amélioration de la production de semences dans une optique de durabilité environnementale et sociale, en garantissant la sécurité et la santé des travailleurs et en réduisant l'impact environnemental et sociale de ses activités.

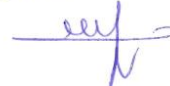
Fait à Tunis le 05/04/2023

Saïdi Abdessattar


Cheffe PR USA
Boutheina BELKAHIA



Lassaad Keblachi



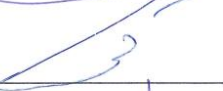
Nadia Jabnouni



Zheni Dorraf

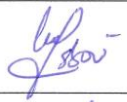
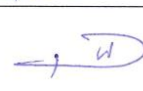


بطاقة حضور
الاستشارة العامة حول خطة الإدارة البيئية والاجتماعية
المتعلقة بإنتاج البذور الممتازة
المعهد العربي لرؤساء المؤسسات
05 أفريل 2023

العدد الرتبي	الاسم واللقب	المؤسسة	الصفة	البريد الإلكتروني/ رقم الهاتف	الإمضاء
11	هادية التومي	ديوان الحبوب	مهندس رئيس رئيس مصلحة	Taimi.chedia@oc.com.tn	
12	أحمد عبد الله	ANPE	مدير	ahmed.cheikh@anpe.gov.tn	
13	سيرة الشاذلي	فلاح		99 78038	
14	مختار طرقي	مهندس SOSSEM	مهندس SOSSEM	molaku.teraki@stagnal.com	
15	سيف الدين دوي	مهندس Cosum	مهندس Cosum	labbanis.1991@gmail.com	
16	جلال العنسي	SOSSEM	D.G	jalel.enesi@sossem.gov.tn	
17	نور الدين الأصغر	مهندس مديرية الفلاحة	رئيس فرقة مديرية الفلاحة	naoufel.ahmed@yahoo.fr	
18	أحمد بن صالح	DGPA	مديرية	bs.raboud@yahoo.fr	
19					
20	عبد الرحمن	SATT SRTT	مديرية	Pidli.rahbi@gmail.com	

الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري
ديوان الحبوب

بطاقة حضور
الاستشارة العامة حول خطة الإدارة البيئية والاجتماعية
المتعلقة بإنتاج البذور الممتازة
المعهد العربي لرؤساء المؤسسات
05 أفريل 2023

العدد الترتيبي	الاسم واللقب	المؤسسة	الصفة	البريد الإلكتروني/ رقم الهاتف	الإمضاء
1	إبتغال يساعي	INGC	مهندسة رئيسة	skainibtihi@gmail.com	
2	أيمن الحليبي نرجس	TONIFERT	DG	www.beykissia @sepiagroup.com	
3	يُسى التلي	COSEM	Ingenieur Agronome	yosraelfemsi @gmail.com	
4	ياسمين العروسي	CCSPS	معدلة التقنية	y5vriiss @aol.com	
5	حسن بشير	Tunfert	change commercial	smail.boukhalil @gmail.com	
6	الحريز العمودي	كوسام	مدير عام	labiaouadani 2024@cosam.tn	
7	احمد سطا	DGPA	رئيس مجلس	ahmedata2024 @gmail.com	
8	منيرة البلوفا	CRDA Bizerte	رئيسة الإنتاج النباتي	baccouche 20022004@a gmail.com	
9	حميد اوجود الزغير	CRDA Béja	رئيسة الإنتاج النباتي	majidoul @bja.tn @gmail.com	
10	محمد الناصر ناج	COSEM	Vice Pres	n.taj@cosm .tn	

بطاقة حضور
الاستشارة العامة حول خطة الإدارة البيئية والاجتماعية
المتعلقة بإنتاج البذور الممتازة
المعهد العربي لرؤساء المؤسسات
05 أفريل 2023

العدد الرتبي	الاسم واللقب	المؤسسة	الصفة	البريد الإلكتروني/ رقم الهاتف	الإمضاء
21	أسعد العداوي	س.ع	كاتب		
22	دريشان الزهاني	س.ع	رئيس		
23	لمياء عرجون	س.ع	مستشار		
24	عبد القادر الهداوي	س.ع	مستشار	s.bethuy @gmail.com	
25	نادية جيتون	س.ع	مستشار	madia.jabnoun @s.c.com.tn	
26	بدرية الحامدي	س.ع	مستشار		
27					
28					
29					
30					